

Lancement des négociations
commerciales entre les
États-Unis et le Kenya : quels
effets éventuels?

Les discussions de l'OMC
sur les subventions à la
pêche sont essentielles à la
sauvegarde des ressources
marines

Le commerce durable après
la Covid-19 : peut-on mieux
faire ?

TRADE AND SUSTAINABILITY REVIEW

VOLUME 1 | NUMÉRO 1 | NOVEMBRE 2020

en français



International Institute for
Sustainable Development

TRADE AND SUSTAINABILITY REVIEW

en français

VOLUME 1 | NUMÉRO 1 | NOVEMBRE 2020

Un magazine trimestriel consacré aux principales questions politiques à l'intersection du commerce et du développement durable.

Publié par l'Institut international du développement durable (IISD)

Winnipeg | Genève | Ottawa | Toronto

Éditrice-en-chef : Jennifer Freedman

Responsable communication et édition du programme : Sofia Baliño

Editrice, Version française : Kiranne Guddoy

Editrice, Version espagnole : Sofia Baliño

Rédacteur : Tom Penner,
Firefly Communications

Traduction française : Isabelle Guinebault

Traduction espagnole :
María Candela Conforti

Design : Metronome Design

SOMMAIRE

1 Introduction

Nathalie Bernasconi-Osterwalder

4 Le commerce durable après la Covid-19 : peut-on mieux faire ?

Aik Hoe Lim

15 Les discussions de l'OMC sur les subventions à la pêche sont essentielles à la sauvegarde des ressources marines

Alice Tipping

20 Les effets de la Covid-19 sur la plus grande vanilleraie biologique du Costa Rica

Jennifer Freedman

26 Lancement des négociations commerciales entre les États-Unis et le Kenya : quels effets éventuels ?

Sofia Baliño

34 Les négociations en vue de créer des disciplines sur les subventions aux combustibles fossiles et le rôle négligé des données

Ronald P. Steenblik

41 Anticiper les défis économiques internationaux dans un monde post-pandémie

Nicholas Woolley

47 Salle de presse

© 2020 The International Institute for Sustainable Development

Les demandes doivent être adressées à Sofia Baliño à sbalino@iisd.org

Ce matériel a été financé par l'aide du gouvernement du Royaume-Uni ; cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du gouvernement du Royaume-Uni.





INTRODUCTION





Chers lecteurs, chères lectrices,

Dire que le monde est dans la tourmente, que nos systèmes de gouvernance économique ont besoin de profondes réformes, et que le système commercial multilatéral est à la croisée des chemins est presque devenu un lieu commun. Pourtant, aussi familiers qu'ils puissent sembler, ces points de discussion n'en sont pas moins pressants. La crise de la Covid-19 nous rappelle durement que, aussi interconnecté que notre monde puisse être devenu, avec son lot de bénéfices, cette interdépendance a également exposé les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète à des risques extraordinaires. Qu'il s'agisse des ondes de choc d'une pandémie, de l'aggravation rapide des effets des changements climatiques, ou des conséquences profondes et durables des catastrophes naturelles et des conflits, ceux qui en pâtiront le plus sont en général ceux qui ont déjà le moins.

L'urgence d'intégrer les prérogatives du développement durable aux politiques économiques internationales, dans le but d'éviter ou d'amoindrir les chocs économiques et environnementaux futurs est bien réelle, et existe également dans le domaine du commerce. Alors que nous cherchons à répondre aux appels nous exhortant à « mieux reconstruire », il est évident que nous devons maintenant, plus que jamais, mettre l'accent sur l'analyse, la critique et la transmission des informations relatives aux politiques commerciales en mettant l'accent sur le développement durable. Cela nous rappelle l'esprit du préambule de l'Accord de Marrakech et renforce notre engagement en faveur des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le premier numéro du magazine de l'IISD *Trade and Sustainability Review* s'inscrit dans le cadre plus large de notre contribution à ces efforts. Nous espérons que, en plus des travaux de refonte de la communication des renseignements commerciaux menés dans le cadre de notre SDG Knowledge Hub (plateforme de connaissances sur les ODD), ce magazine servira à promouvoir des [discussions engagées et inclusives](#) sur les politiques commerciales.

Grâce à cette nouvelle publication trimestrielle, nous souhaitons engager la communauté qui travaille déjà sur les aspects réglementaires et politiques du commerce international, tout en amenant les points de vue de l'écosystème plus large du développement durable. Nous espérons ainsi soutenir un débat ouvert et nécessaire entre toutes ces parties-prenantes, un débat qui soit tourné vers l'avenir, créatif et engagé en faveur de solutions fondées sur les preuves et promouvant les Objectifs de développement durable. La crise que nous traversons actuellement transforme presque tous les aspects de nos vies, professionnelles et personnelles, et nous ne savons pas encore comment tout cela va se terminer. Nous espérons cependant que de la crise et des pertes naîtra un meilleur système, plus juste.



Alors que nous entamons ce nouveau projet de magazine trimestriel, nous sommes heureux de présenter l'équipe de rédaction à l'origine de cette nouvelle publication, composée de journalistes commerciaux, de traducteurs, d'éditeurs expérimentés, et d'experts de la publication et des médias en ligne. Jennifer Freedman est l'éditrice-en-chef de *Trade and Sustainability Review*, sous la supervision et avec le soutien de Sofia Baliño, la Responsable communication et édition du programme Droit et politique économiques de l'IISD. Maria Candela Conforti et Isabelle Guinebault, notre équipe de traductrices, veillent à la mise à disposition de la publication aux lecteurs hispanophones et francophones ; elle traduisent également notre autre publication connexe, *Investment Treaty News*. Kiranne Guddoy et Sofia Baliño sont les éditrices des versions française et espagnole, respectivement. Tom Penner de Firefly Communications, Kathy Clark, la responsable des publications de l'IISD, Ryan Woo, le responsable du site internet de l'IISD, et Adam Smith de Metronome, jouent un rôle essentiel et veillent à ce que ce nouveau projet tire pleinement parti des meilleurs outils et principes numériques, de publication et de conception disponibles.

Nous remercions le gouvernement du Royaume-Uni de son soutien financier, sans lequel ce projet n'aurait été possible. Nous souhaitons également remercier les auteurs inauguraux, émanant des organisations intergouvernementales, de la société civile et de la recherche. Ils nous ont accordé un vote de profonde confiance grâce à leurs contributions précieuses, et nous donnent d'importantes pistes de réflexion et de discussion.

Nous sommes très fiers de vous présenter cette nouvelle publication ; n'hésitez pas à nous faire part de vos observations, suggestions et contributions.

Nathalie Bernasconi-Osterwalder
Directrice exécutive, IISD Europe



LE COMMERCE DURABLE APRÈS LA COVID-19 : PEUT-ON MIEUX FAIRE ?

Par Aik Hoe Lim¹

¹ Aik Hoe Lim est le directeur de la division du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les points de vue présentés ici sont ceux des auteurs et ne peuvent être attribués à l'OMC ou à ses membres. L'auteur remercie Gergana Kiskinova pour son aide en termes de recherche, et Karsten Steinfatt pour ses observations. Cet article a été inspiré par la récente contribution de l'auteur à *The Future of International Economic Law and the Rule of Law*, sous la rédaction de Rafael Leal Arcas.

“Le commerce et les politiques commerciales peuvent aider les sociétés à réaliser une relance économique à la fois durable et résiliente.”



“Le coût de l’inaction face aux défis environnementaux croissants éclipsera les billions de dollars distribués par les gouvernements pour lutter contre la pandémie.”

Les effets de la Covid-19 sur l’environnement, la société et l’économie sont sans précédents. Jamais auparavant les économies nationales et l’économie mondiale n’avaient été bloquées de la sorte, si soudainement et pendant si longtemps. C’est pourquoi l’impact soudain de la pandémie sur les économies a été comparé à celui d’une guerre, mais sans la destruction des infrastructures physiques et des capacités productives d’un pays.

Si la Covid-19 est avant tout une crise sanitaire, elle a mué en une crise économique mondiale qui accroît les effets déjà négatifs de la pandémie sur les moyens de subsistance. La protection de l’emploi, le maintien de l’approvisionnement alimentaire et d’autres biens essentiels, et la garantie d’un accès aux services de base sont devenus des préoccupations vitales. On estime que les échanges internationaux chuteront d’au moins 13 % cette année, tandis que l’investissement direct étranger se contractera de 30 à 40 %². Les estimations initiales pour le deuxième trimestre de 2020 indiquaient déjà un recul interannuel d’environ 18,5 %³.

Au-delà de ces chiffres, l’impact social et économique est considérable : la production est en berne, les pertes d’emplois massives, et la faim augmente. Des années d’avancées sociales durement acquises risquent également d’être balayées. Après des décennies de réduction continue de la pauvreté, la crise économique devrait pousser quelques 500 millions de personnes dans la pauvreté, et le nombre de personnes en situation de famine pourrait presque doubler et passer de 135 millions à 265 millions⁴.

Alors que les gouvernements contemplant les stratégies de sortie de crise, des injections massives de capitaux devraient soutenir le redressement. Il s’agit d’un point d’inflexion critique, notamment compte tenu que le coût de l’inaction face aux défis environnementaux croissants éclipsera les billions de dollars distribués par les gouvernements pour lutter contre la pandémie⁵. La manière dont ces fonds seront utilisés et la mesure dans laquelle ils contribueront à la reconstruction d’économies plus durables et résilientes sont deux questions de plus en plus présentes dans le discours politique.

Par exemple, le plan de relance Next Generation EU présenté par la Commission européenne à la fin mai inclut de nombreuses initiatives visant à la fois à relancer l’économie et à stimuler la transformation écologique des économies européennes. Le 21 juillet, les dirigeants de l’Union européenne ont accepté de créer un fonds de 750 milliards EUR pour le plan de relance post-Covid-19.

² Voir les estimations de l’OMC sur https://www.wto.org/french/news_f/pres20_f/pr858_f.htm

³ Ibid.

⁴ Ces chiffres apparaissent dans Rijsberman, F. Acosta, L., Bhardwaj, N., Dickinson, C., Gibson, M., Grafakos, S., Solvang, I., & Storey, D. (2020). *Achieving green growth and climate action post-COVID-19*. Global Green Growth Institute. <https://gggi.org/report/achieving-green-growth-and-climate-action-post-covid-19/>

⁵ McKinsey estime que les gouvernements mobilisent une réponse financière sans précédents, dépassant déjà les 10 billions USD. Cassim, Z., Handjiski, B., Schubert, J., & Zouaoui, Y. (2020, 5 juin). *The \$10 trillion rescue: How governments can deliver impact*. McKinsey. <https://www.mckinsey.com/industries/public-and-social-sector/our-insights/the-10-trillion-dollar-rescue-how-governments-can-deliver-impact>

Ils ont dédié 30 % du plan de relance à des projets climatiques conformes à l'Accord de Paris et à l'objectif européen de neutralité carbone d'ici à 2050⁶.

Dans sa publication *Building back better: A sustainable, resilient recovery after COVID-19*, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) met en avant plusieurs manières pour les gouvernements de soutenir un redressement économique post-Covid-19 qui soit durable et résilient⁷.

Elles incluent une relance centrée sur l'humain, qui cible le bien-être, renforce l'inclusivité et réduit les inégalités ; l'alignement des mesures de relance avec les objectifs à long terme de réduction des émissions des gaz à effets de serre ; le renforcement de la résilience face aux effets du changement climatique : l'intégration de politiques plus ambitieuses visant à enrayer et à inverser le déclin de la biodiversité et à restaurer les services écosystémiques, notamment au moyen de solutions fondées sur la nature ; encourager une innovation fondée sur les changements comportementaux pérennes ; et améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement, notamment en renforçant l'adhérence aux principes de l'économie circulaire.

Il existe de plus en plus de recommandations et notes de politique sur une relance post-Covid-19 durable, similaires à celles publiées par l'OCDE. Le rôle du commerce dans la relance y est cependant moins abordé⁸. Le présent article examine la manière dont le commerce et les politiques commerciales peuvent aider les sociétés à réaliser une relance économique à la fois durable et résiliente⁹.

Les passerelles entre le commerce durable et la relance

Les politiques en soutien d'une relance économique post-Covid-19 contempleront certainement quatre priorités interconnectées. La première consistera à stimuler le marché de l'emploi en investissant dans des activités créatrices d'emplois. L'Organisation internationale du travail (l'OIT) a estimé que les mesures de confinement partiel ou total ont affecté 81 % de la main d'œuvre mondiale, causant la suppression d'emplois et l'imposition

⁶ Secrétariat général du Conseil européen. (2020, 21 juillet). *Réunion extraordinaire du Conseil européen* (17, 18, 19, 20 et 21 juillet 2020) – Conclusions, Bruxelles. <https://www.consilium.europa.eu/media/45125/210720-euco-final-conclusions-fr.pdf>. En plus du plan de relance, les dirigeants de l'UE ont convenu d'un budget pour 2021–2027 d'un montant total de 1 074 milliards EUR. Dans l'ensemble, 30 % du montant total du budget européen et du fonds de relance soutiendront les objectifs climatiques.

⁷ OCDE. (2020). *Building back better: A sustainable, resilient recovery after COVID-19*. https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=133_133639-s08q2ridhf&title=Building-back-better-A-sustainable-resilient-recovery-after-Covid-19

⁸ Programme des NU pour l'environnement (PNUD). (2020). *Covid-19: Implications for trade and environment*. Environment and Trade Hub. <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/32205/Covid.pdf?sequence=1&isAllowed=y> ; Charveriat, C. & Deere Birkbeck, C. (2020, mai). *Greening Trade for a global, green and just recovery*. Hoffman Centre for Sustainable Resource Economy. <https://ieep.eu/uploads/articles/attachments/10a0999c-06d5-4972-914a-251b2b02b3cf/Greening%20trade%20for%20a%20green%20recovery.pdf?v=63756597346>

⁹ Le présent article s'appuie sur les exposés et discussions du webinaire organisé par l'OMC à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement : OMC. (2020, 4 juin). *Commerce durable après la COVID-19 : pouvons-nous mieux faire ?* https://www.wto.org/french/tratop_f/envir_f/wed2020_f.htm



de congés¹⁰ sans précédents. D'après l'OIT, à la fin mai 2020, quelques 25 millions de personnes avaient perdu leur emploi, et la perte de revenus s'élevait à 3,4 billions USD. Cette projection initiale devrait être beaucoup plus élevée d'ici à la fin de l'année 2020.

La deuxième priorité consistera à soutenir les activités susceptibles d'avoir un effet multiplicateur économique élevé et qui présentent un potentiel de croissance important. La troisième priorité consistera à rétablir les secteurs durement touchés par la crise grâce à des dépenses d'urgence. L'on estime par exemple que pour le premier semestre 2020, les pertes du secteur de l'aviation s'élèveront à entre 112 milliards et 135 milliards USD¹¹.

La quatrième priorité, directement liée au commerce international, consistera à préserver la robustesse et la résilience des chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires, médicaments, équipements médicaux et autres biens et services essentiels. Les mesures de restriction des exportations et importations qui ont interrompu les chaînes d'approvisionnement mondiales ont affecté une part substantielle des échanges internationaux. Même si certaines contraintes persistent, de plus en plus de mesures visant à faciliter les importations sont mises en place, alors que les économies commencent à se reconstruire. Les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont imposé 363 nouvelles mesures commerciales et liées au commerce entre la mi-octobre 2019 et la mi-mai 2020 : 198 d'entre elles visaient à faciliter les échanges, tandis que 165 visaient à restreindre le commerce¹².

¹⁰ Organisation internationale du travail. (2020). Observatoire de l'OIT : le covid-19 et le monde du travail. 2ème édition (pas disponible en français) https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/WCMS_740982/lang--fr/index.htm

¹¹ Organisation de l'aviation civile internationale des Nations Unies (OACI). (2020). *Effects of novel coronavirus (COVID-19) on civil aviation: Economic impact analysis*. <https://www.icao.int/sustainability/Documents/COVID-19/ICAO%20Coronavirus%202020%2005%2008%20Economic%20Impact.pdf>

¹² OMC. (2020, 10 juillet). *Rapport du Directeur général à l'Organe d'examen des politiques commerciales sur les faits nouveaux relatifs au commerce*. WT/TPR/OV/W/14. https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/trdev_24jul20_f.htm

“Le défi ... consiste à trouver des passerelles vers le développement durable, capables de soutenir à la fois l’environnement et l’économie.”

Les échanges joueront un rôle essentiel dans ces quatre lignes d’actions politiques. Le défi, toutefois, ne consiste pas seulement à relancer le moteur du commerce international, mais à trouver des passerelles vers le développement durable, capables de soutenir à la fois l’environnement et l’économie. Certaines de ces passerelles peuvent être liées aux travaux déjà lancés à l’OMC sous les auspices du Comité du commerce et de l’environnement, ainsi qu’aux initiatives lancées par les membres.

La première passerelle consiste à faciliter les échanges de biens et services environnementaux pour soutenir la diffusion de technologies propres. Il ne s’agit là de rien de nouveau, mais il faut y mettre l’accent. Le mandat du paragraphe 31(iii) de la Déclaration ministérielle de Doha relatif à « la réduction ou, selon qu’il sera approprié, l’élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux » n’a malheureusement pas été réalisé.

Les initiatives de négociation plurilatérales parmi un groupe de membres de l’OMC, notamment l’Accord sur les biens environnementaux (ABE) n’a pas encore produit de résultats concrets¹³. Bien que des efforts considérables aient été investis dans l’AGE en 2015-16, les ministres n’ont pas été capables de surmonter leurs différences lors de leur réunion de décembre 2016 à Genève. La réduction des droits de douane et d’autres obstacles aux échanges de biens et services permettant de lutter contre la pollution et les gaz à effet de serre, et de ceux qui facilitent la transition vers les énergies renouvelables et améliorent l’efficacité des ressources, représente l’une des contributions les plus directes que la politique commerciale puisse faire en faveur d’un commerce durable après la pandémie.

Les raisons de soutenir la diffusion de technologies propres au moyen du commerce sont sans doute plus impérieuses que jamais. Les confinements liés à la Covid-19 ont considérablement réduit la pollution aérienne, mais cette réduction ne sera probablement pas durable sans une transformation profonde des secteurs clés de l’économie, tels que l’énergie et les transports. Les enseignements tirés de la crise financière de 2008 montrent que les niveaux de pollution et de gaz à effet de serre s’étaient rapidement relevés avec la reprise économique, et avaient même dépassé les niveaux d’avant la crise. Malgré les difficultés liées à la conclusion d’un accord en la matière, la suppression des droits de douane pour toute une gamme de biens environnementaux pourrait donner lieu à une réduction de 10 millions de tonnes de dioxyde de carbone d’ici 2030, tout en stimulant le commerce mondiale de 1,1 %¹⁴.

¹³ Pour de plus amples informations sur l’Accord sur les biens environnementaux, voir https://www.wto.org/french/tratop_f/envir_f/ega_f.htm

¹⁴ Commission européenne. (2016). *Trade sustainability impact assessment on the Environmental Goods Agreement (final report)*. Development Solutions. <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/f256d8d8-067c-4f3c-9a21-c3601816c2cf>



Les technologies d'énergie propre connaissent déjà une belle croissance avant la pandémie de la Covid-19, et l'Agence internationale de l'énergie prédisait que la capacité en énergies renouvelables augmenterait de 50 % entre 2019 et 2024¹⁵. Mais la pandémie menace désormais sa croissance rapide et continue.

D'une part, le secteur dépend fortement des chaînes d'approvisionnement mondiales. Une bonne partie de l'impressionnante croissance des énergies renouvelables s'est accompagnée de réductions des coûts, résultant en partie de l'intensification de la concurrence mondiale sous l'effet du commerce et de la réalisation d'économies d'échelle¹⁶. Les restrictions sur les voyages et les fermetures des frontières liées au virus, qui risquent de fragmenter les chaînes d'approvisionnement et d'interrompre les flux d'intrants, pourraient accroître le coût des énergies renouvelables¹⁷. D'après des analystes de l'énergie renouvelable, les retards dans les chaînes de valeur du fait de la Covid-19 ont donné lieu à des pénuries d'aubes de turbines, de roulements d'organes de transmission, et d'équipements logistiques tels que les grues¹⁸. Dans le même temps, les prix plus faibles des carburants fossiles restreignent la compétitivité des sources d'énergie renouvelable.

En plus de redoubler d'efforts pour conclure les négociations sur les biens environnementaux, les gouvernements devraient envisager de supprimer les droits de douane de manière unilatérale. Le Royaume-Uni a par exemple l'intention d'éliminer les droits de douane appliqués sur plus d'une centaine de produits qui contribuent aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à la capture du carbone et à l'économie circulaire¹⁹. Ces suppressions couvriront, entre autres, trois types de turbines hydrauliques utilisées dans la production d'énergie durable, et leurs pièces détachées, ainsi que plusieurs éléments des systèmes d'engrenages utilisés dans la production d'énergie éolienne²⁰. Il existe un précédent en matière de libéralisation des biens environnementaux : en 2012, les pays membres de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique ont convenu de volontairement réduire à 5 % ou moins les droits de douane applicables à 54 biens environnementaux²¹.

La deuxième passerelle connexe consiste à utiliser l'accès au marché pour les biens et services environnementaux pour aider les entreprises vertes à se développer. À l'échelon mondial, la Business and Sustainable Development Commission estime que la valeur des opportunités commerciales durables dans quatre secteurs clé – l'alimentation, les villes, l'énergie et les matériaux, et la santé et le bien-être – pourrait atteindre 12 billions USD

¹⁵ AIE. (2019). *Renewables 2019*. <https://www.iea.org/reports/renewables-2019>

¹⁶ Voir le Chapitre 2 dans OMC et ONU Environnement. (2018). *Mettre le commerce au service de l'environnement, de la prospérité et de la résilience*. https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/unereport2018_f.pdf

¹⁷ Voir Dempsey, H. (2020, 29 avril). Wind power boom under threat as coronavirus hits supply chains. *Financial Times*. <https://www.ft.com/content/1205af7e-47dc-41fa-a9b4-ff6a03fe1cdc>

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Remarques formulées lors du webinaire organisé par l'OMC à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, *supra* note 9.

²⁰ Ibid.

²¹ Pour la liste complète de biens environnementaux libéralisés par l'APEC, voir https://www.apec.org/Meeting-Papers/Leaders-Declarations/2012/2012_aelm/2012_aelm_annexC.aspx



“Pour « mieux reconstruire », les pays en développement auront besoin d’investissement et d’aide dans les secteurs qui contribuent à une plus grande durabilité.”

par an d’ici à 2030²². Plus spécifiquement, la valeur du marché des biens et services environnementaux est estimée à 2 billions USD²³.

En 2018, les échanges de systèmes photovoltaïques et leurs composants ont totalisés 287 milliards USD. Les échanges de ces biens ont connu un taux moyen annuel de croissance de 7,6 % entre 2005 et 2018, par rapport à un peu moins de 5 % pour les biens manufacturés en général. Le commerce de machines visant à fabriquer les panneaux photovoltaïques et leurs pièces détachées a également augmenté, passant de moins de 52 milliards USD en 2007, à 140 milliards USD en 2018²⁴.

L’accroissement des opportunités commerciales vertes peut contribuer à créer des emplois. Le secteur de l’énergie renouvelable emploie déjà environ 11 millions de personnes dans le monde²⁵, et le développement à faibles émissions de carbone devrait créer plus de 65 millions d’emplois supplémentaires dans le monde d’ici à 2030²⁶. Le Global Green Growth Institute affirme qu’un investissement d’un million USD peut générer environ 7,5 emplois à temps plein dans les infrastructures des énergies renouvelables, et environ 7,7 emplois à temps plein dans l’efficacité énergétique, mais seulement 2,6 emplois à temps plein dans les énergies fossiles²⁷.

Il y a une vingtaine d’années, les considérations environnementales étaient surtout perçues comme un facteur de coût et de risque. Aujourd’hui, un nombre croissant d’entreprises adopte une approche holistique qui considère la durabilité comme un avantage compétitif, un vecteur de chaînes de valeur efficaces et une passerelle permettant de tirer parti des opportunités entrepreneuriales et commerciales émergentes²⁸. Le commerce international peut faciliter la création et l’expansion des marchés de biens durables, renforçant donc les incitations en faveur d’une production environnementalement plus durable, tout en stimulant l’emploi et la croissance verte.

La troisième passerelle permet de combler les lacunes en termes de capacité. Tous les pays ne seront pas pleinement en mesure d’effectuer une transition verte ou de tirer parti des opportunités créées par l’économie verte émergente. Les lacunes et défis en termes de capacité concernent les compétences, les capacités d’offre, les infrastructures connexes, et la capacité de respecter les prescriptions réglementaires environnementales et les normes renforcées, et d’en démontrer le respect.

²² AlphaBeta. (2017). *Valuing the SDG Prize: Unlocking business opportunities to accelerate sustainable and inclusive growth*. Business and Sustainable Development Commission. <http://s3.amazonaws.com/aws-bsdc/Valuing-the-SDG-Prize.pdf>

²³ Bucher, H., Drake-Brockman, J., Kasterine, A., & Sugathan, M. (2014). *Trade in environmental goods and services: Opportunities and challenges*. International Trade Centre. <http://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/AssetPDF/EGS%20Ecosystems%20Brief%20040914%20-%20low%20res.pdf>

²⁴ Calculs de l’OMC, basés sur la base de données COMTRADE des Nations Unies.

²⁵ IRENA. (n.d.). Job Creation. <https://www.irena.org/benefits/Job-Creation>

²⁶ Voir Rijsberman et al., *supra* note 4

²⁷ Ibid.

²⁸ Voir p. 20 à 22 dans OMC et ONU Environnement, *supra* note 16.



Pour « mieux reconstruire », les pays en développement auront besoin d'investissement et d'aide dans les secteurs qui contribuent à une plus grande durabilité. Ils pourraient par exemple diversifier leurs exportations, améliorer leurs capacités productives, mobiliser les investissements dans des infrastructures résilientes face au changement climatique, améliorer la qualité des infrastructures pour l'évaluation des normes et de la conformité, et bien plus encore.

Une partie de cet investissement pourrait provenir d'initiatives existantes visant à combler les lacunes en termes de capacité commerciale. L'Aide pour le commerce, le Cadre intégré renforcé, et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce sont des exemples majeurs d'initiatives de partenariat menées par l'OMC²⁹.

L'Aide pour le commerce, qui constitue environ 30 % de l'aide publique au développement, a distribué environ 340 milliards USD entre 2006 et 2016³⁰. Près d'un tiers (112 milliards USD) a été alloué à des projets à visées environnementales.

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce permet aux pays en développement de se mettre en conformité avec les mesures sanitaires et phytosanitaires. Il agit sur plusieurs questions liées à l'environnement, notamment les problèmes causés par les espèces exotiques envahissantes, la protection de la biodiversité, et l'atténuation des risques liés aux changements climatiques. Dans le cadre de la relance post-Covid-19, l'on pourrait amplifier et renforcer l'écologisation des programmes visant à améliorer la capacité des pays en développement de prendre part au commerce durable. Cela pourrait être un pilier central de la relance post-Covid-19 par l'économie verte.

Une quatrième passerelle consiste à améliorer l'empreinte environnementale du commerce lui-même, par exemple en réduisant les émissions, la pollution et les déchets liés au transport international. Là encore, il existe un énorme potentiel d'amélioration des capacités d'adopter des technologies plus propres, d'amélioration de la gestion des déchets, de développement d'économies circulaires qui bouclent la filière des ressources, et d'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Certaines de ces questions ne relèveront pas de la portée des politiques commerciales, et le défi consistera à veiller à ce que les gouvernements aient la volonté politique, la technologie, et la capacité institutionnelle de mener ces réformes. En parallèle, il est important de ne pas perdre de vue le fait que le commerce international, en permettant une distribution plus optimale des ressources, peut en améliorer l'efficacité. Et cela peut contribuer à une amélioration de l'environnement.

La cinquième passerelle consiste à renforcer les mécanismes pour la gouvernance du commerce et de l'environnement. Le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC est l'un de ces mécanismes institutionnels qui pourraient être utilisés pour améliorer la coopération et la cohérence entre la relance verte post-Covid-19 et le commerce.

²⁹ Voir www.wto.org/indexfr.htm pour plus d'informations sur ces programmes

³⁰ Voir page 231 dans OMC. (2019). *Aide pour le commerce : examen global 2019*. https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/a4t_f/gr19_f/glossy_summary_report_f.pdf

Ce comité est une enceinte multilatérale clé qui permet aux membres de l'OMC d'identifier et de discuter de la relation entre les mesures commerciales et les mesures environnementales, dans le but de promouvoir le développement durable. Entre autres questions, il a récemment abordé les taxes environnementales et les programmes d'éco-étiquetage ; les aspects durables du commerce dans les secteurs de la foresterie, de la pêche et de l'énergie ; les mesures visant à faciliter la diffusion de biens et services environnementaux ; l'empreinte environnementale des biens et services ; et les éléments relatifs au commerce des mesures climatiques.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les secrétariats d'accords environnementaux multilatéraux font régulièrement rapport sur leurs travaux au comité. Cela permet de promouvoir un soutien mutuel entre les politiques commerciales et les politiques environnementales.

Les membres de l'OMC ont utilisé ce comité pour mobiliser le soutien en faveur de nouvelles initiatives, par exemple pour la promotion des principes de l'économie circulaire, pour répondre à la pollution plastique, promouvoir l'engagement à réformer les subventions sur les énergies fossiles, et faire connaître les nouvelles négociations, telles que celles relatives à un accord plurilatéral sur le changement climatique, le commerce et la durabilité³¹. Certains membres, agissant collectivement sous le nom des Amis de la promotion d'un commerce durable, ont glané un large soutien en faveur d'une déclaration ministérielle sur la durabilité environnementale et le commerce, devant être adoptée lors de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC³². Alors que les gouvernements développent les plans de relance post-Covid-19, le comité peut jouer un rôle vital en offrant un espace de discussions pour concevoir des idées sur la manière de rendre le commerce plus durable et résilient³³.

Le comité peut également contribuer à garantir la transparence et à éviter que des mesures protectionnistes ne soient prises sous couvert de relance économique verte post-Covid-19. La base de données sur l'environnement de l'OMC contribue au pilier sur la transparence du comité ; l'outil pourrait également être utilisé pour faire le suivi des mesures adoptées³⁴.

La pandémie a déjà suscité des réponses protectionnistes, certains arguant avec force pour une relocation des capacités de production, et la fermeture des frontières aux importations. Cette voie serait coûteuse, et difficile à suivre pour les pays dont les recettes et les intrants dépendent du commerce international ; elle pourrait également nuire considérablement aux économies en développement. Certains groupes de réflexion environnementaux ont également indiqué que les politiques

³¹ Pour un aperçu des discussions récentes du Comité sur le commerce et le développement, voir le rapport public sur sa réunion du 3 juillet 2020, sur https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/envir_03jul20_f.htm

³² Ce groupe envisageait d'adopter une déclaration ministérielle à la conférence ministérielle prévue en juillet 2020 au Kazakhstan. La conférence a été annulée du fait de la pandémie, et au moment de rédiger le présent article, les membres de l'OMC n'avaient pas encore décidé quand elle serait organisée.

³³ Voir OMC, *supra* note 9.

³⁴ La base de données sur l'environnement est disponible sur edb.wto.org. Voir également Lim, A.H., Mathur, S., & Suk, G. (2020, mars). *Trade and environment: what can we learn from trade policy reviews?* (Document de travail de l'OMC, en anglais uniquement, ERSD-2020-06). https://www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd202006_e.htm

protectionnistes et nationalistes freineraient la diffusion des technologies propres et constitueraient une protection déguisée pour des technologies inefficaces et intensives en carbone³⁵.

La sixième passerelle vise à garantir que les chaînes d’approvisionnement soient non seulement plus résilientes face aux risques et aux chocs, mais aussi plus environnementalement durables. La crise a révélé le degré d’interdépendance des économies et l’importance de disposer de chaînes d’approvisionnement mondiales robustes et résilientes. Des chaînes d’approvisionnement régionales et internationales fiables réduisent la vulnérabilité face aux chocs localisés et contribuent à un approvisionnement abordable en biens et services essentiels.

La fermeture des frontières, le protectionnisme, et la démondialisation freineraient l’essor du commerce durable. Les ressources seraient encore plus précaires et il pourrait être encore plus difficile de diffuser les technologies durables. La récession économique déclenchée par la pandémie poussent déjà des millions de personnes dans la pauvreté, affectant de manière disproportionnée les groupes à faible revenu et les pays en développement. Le relèvement des taux de pauvreté serait un échec pour le commerce durable à l’heure où les producteurs tentent de satisfaire leurs besoins immédiats en termes de revenu.

Le Forum économique mondial argue que les efforts doivent plutôt être dirigés vers le développement de chaînes d’approvisionnement plus durables et résilientes, capables d’aider le monde à sortir de la Covid-19 en meilleure santé³⁶. Il faut pour cela des approches plus inclusives et coopératives de la gouvernance des chaînes d’approvisionnement, notamment dans la conception et l’utilisation des normes et systèmes de certification de la durabilité. Il faut également consentir des efforts pour améliorer les conditions d’accès au marché des biens durables. Dans ce cadre, il est important de veiller à ce que les prescriptions en matière de durabilité soient transparentes et fondées sur les normes internationales pertinentes, tout en évitant de créer des obstacles inutiles au commerce.

Le manque d’infrastructures de qualité, abordables et fonctionnant bien, permettant aux agriculteurs de démontrer leur respect des normes pertinentes de durabilité, est un autre problème commun relatif à l’offre. Alors que l’on s’attèle à écologiser la relance post-Covid-19, se présente une opportunité de développer des capacités d’offre pour aider les producteurs à se mettre en conformité avec les normes de durabilité. Le poids de l’écologisation des chaînes d’approvisionnement ne peut retomber sur les seules épaules des producteurs ; la demande a une responsabilité conjointe d’investir dans un système productif durable.

³⁵ Observations formulées par Céline Charveriat lors du webinaire organisé par l’OMC à l’occasion de la Journée mondiale de l’environnement, *supra* notes 8 et 9.

³⁶ Rennie, R. (2020, 26 juin). *3 ways sustainable supply chains can build better business in a post-COVID world*. Forum économique mondial. <https://www.weforum.org/agenda/2020/06/sustainable-supply-chains-covid-19-era/>

“Je répons clairement par l’affirmative à la question de savoir si l’on peut faire mieux pour le commerce durable.”

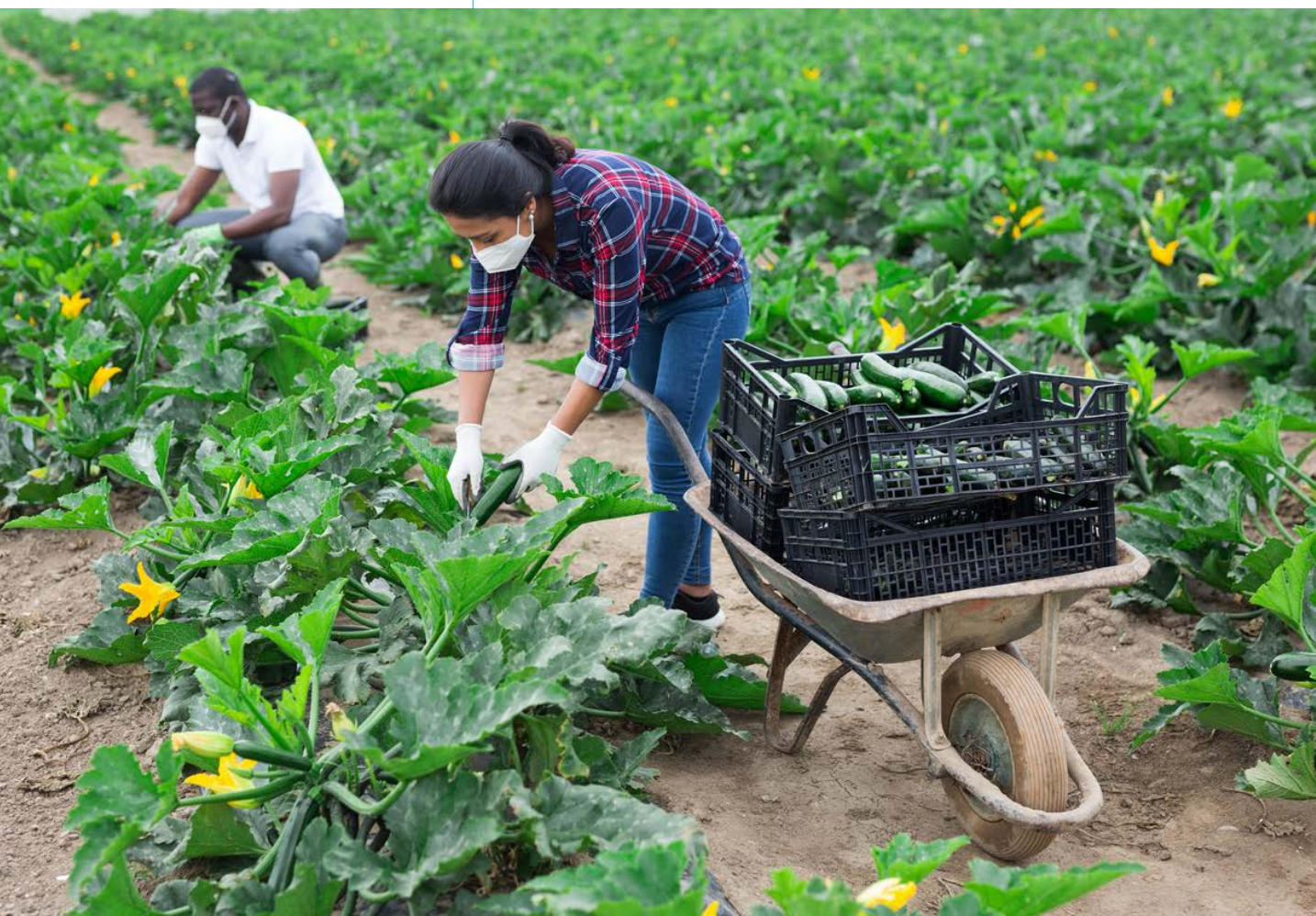
“Pour nous aider à rebondir vers un futur plus durable, il nous faut développer une réponse collective en matière de commerce, qui promeuve la durabilité, l’inclusivité, le développement et la résilience.”

Mieux faire en matière de commerce durable

Je répons clairement par l’affirmative à la question de savoir si l’on peut faire mieux pour le commerce durable. Il existe des passerelles qui peuvent aider les gouvernement, les entreprises et les individus à faire mieux dans le contexte de la relance économique post-Covid. Les stress environnementaux croissants rendent nos sociétés vulnérables face aux catastrophes naturelles, à la raréfaction des ressources, et aux maladies. La protection des personnes et de la planète n’est pas un luxe, mais une nécessité absolue.

Les organes multilatéraux tels que le Comité du commerce et de l’environnement de l’OMC peuvent aider les gouvernements à intensifier le dialogue politique, stimuler les efforts visant à adopter des politiques commerciales en soutien de la durabilité, et explorer des manières créatives de rendre les chaînes d’approvisionnement plus vertes et résilientes. Mais il faut éviter les politiques protectionnistes qui cherchent à protéger des industries inefficaces et préjudiciables à l’environnement sous couvert de relance économique.

Pour nous aider à rebondir vers un futur plus durable, il nous faut développer une réponse collective en matière de commerce, qui promeuve la durabilité, l’inclusivité, le développement et la résilience.





LES DISCUSSIONS DE L'OMC SUR LES SUBVENTIONS À LA PÊCHE SONT ESSENTIELLES À LA SAUVEGARDE DES RESSOURCES MARINES

Par Alice Tipping¹



¹ Alice Tipping est responsable des subventions à la pêche à l'IISD. Cet article s'inspire de Tipping, A. & Irschlinger, T. (2020). *WTO negotiations on fisheries subsidies: What's the state of play?* <https://www.iisd.org/library/wto-negotiations-fisheries-subsidies-state-play>

Personne n'est plus surpris que les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) elle-même de voir l'organe commercial à la tête des efforts internationaux visant à sauvegarder les océans. C'est pourtant le cas.

S'il était prévu que l'année 2020 soit une « année charnière » pour la gouvernance des océans, les réunions internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'océan, ont été reportées à 2021 du fait de la pandémie de la Covid-19. Cela signifie que le dernier espoir en faveur d'actions concrètes cette année pour stopper l'épuisement des ressources marines mondiales repose sur les négociations menées à l'OMC sur les nouvelles règles relatives aux subventions à la pêche.

Les discussions avaient été ordonnées dans le cadre du Programme de développement de Doha en 2001. Elles ont toutefois reçu un nouvel élan politique par le biais de la cible 14.6 des Objectifs de développement durable, qui fixe 2020 comme date limite pour la conclusion d'un accord.

Sur quoi portent donc ces négociations ? Et quelles sont les chances d'obtenir un accord capable de maintenir à flot le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de sauver la fonction de négociation de l'OMC ?

D'abord quelques mots sur l'importance des négociations. Un secteur de la pêche en bonne santé est essentiel au développement durable. En 2017, le poisson représentait 20 % de la consommation moyenne de protéine animale pour 3,3 milliards de personnes². Plus de 10 % de la population mondiale dépend de la pêche et de l'aquaculture pour subvenir à ses besoins³. Pour de nombreuses communautés côtières, la pêche est une source cruciale d'emploi et de nutrition. La pêche fait également partie intégrante de la culture et de l'identité de nombreuses communautés et nations, de l'Amérique du Nord à l'Afrique de l'Ouest, en passant par les îles du Pacifique.

Le problème est que les subventions (par exemple destinées à construire des bateaux ou à acheter des moteurs plus gros ou plus de carburant) gonflent la taille des flottes, leur permettant de pêcher davantage et dans des zones plus éloignées et non rentables en l'absence de subventions. En 2009, s'exprimant sur l'énorme surcapacité de la flotte de pêche mondiale et sur l'urgence de réduire la surpêche⁴, la Banque mondiale estimait que l'on pourrait pêcher la même quantité de poisson en divisant les efforts quasiment par deux.

Lorsque les limitations de pêche sont faibles, d'importantes flottes peuvent très rapidement épuiser les stocks. Même si l'on s'efforce de gérer l'accès à la pêche, les flottes feront souvent pression pour accroître les quotas

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2020). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture : la durabilité en action*. <http://www.fao.org/3/ca9229fr/CA9229fr.pdf>

³ FAO. (2018). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture : atteindre les objectifs de développement durable*. (2018). <http://www.fao.org/3/i9540fr/i9540fr.pdf>. Remarque : l'aquaculture ne relève pas de la portée des négociations sur les subventions à la pêche à l'OMC.

⁴ Arnason, R., Kelleher, K., et Willmann, R. (2009). *The sunken billions: The economic justification for fisheries reform*. Banque mondiale. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/656021468176334381/pdf/476060PUB0Sunk101Official0Use0Only1.pdf>



“Le problème est que les subventions gonflent la taille des flottes, leur permettant de pêcher davantage et dans des zones plus éloignées et non rentables en l'absence de subventions.”

pour veiller à ce que le propriétaire du bateau obtienne un retour sur investissement. Les statistiques les plus récentes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) indiquent que la proportion de stocks surexploités est en hausse ; environ 34 % des stocks évalués sont exploités au-delà des limites durables⁵.

Le projet de texte consolidé révèle le statut des négociations

À l'approche de la fin de l'année 2020, les chances d'atteindre un accord significatif à l'OMC sur les subventions à la pêche se cristallisent. En juin, le président, l'ambassadeur Santiago Wills de Colombie, a diffusé un projet de texte consolidé reflétant l'état d'avancement des travaux sur le libellé, et suggérant des pistes pour la poursuite des travaux sur les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche.

De nombreux membres de l'OMC se sont plaints du fait que le texte consolidé ne reflétait pas leurs positions de longues dates, ou alors de manière incorrecte. Pourtant, aucun membre n'a rejeté le texte qui servira de base à la prochaine phase des négociations. À quoi donc pourraient ressembler ces nouvelles règles ?

Les conditions pourraient affaiblir les règles sur les subventions à la pêche illégale et aux stocks surexploités

Le texte inclut un libellé, développé après d'intenses consultations menées par les facilitateurs, qui **interdirait d'octroyer des subventions aux pêcheurs coupables de pratiquer une pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)**. La pêche INN est un problème grave largement répandu. Certaines estimations⁶ suggèrent que la seule pêche illégale non déclarée coûte chaque année quelques 23 milliards USD à l'économie mondiale.

La structure de cette règle suit généralement l'approche adoptée dans les engagements préalables sur les subventions à la pêche (au titre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste par exemple), qui interdit l'octroi de subventions aux bateaux ou aux opérateurs identifiés comme pratiquant la pêche INN. Dans le projet de texte de l'OMC, la source de l'identification pourrait être, entre autres, un État côtier, le pays du pavillon du navire, ou une organisation régionale de gestion des pêches.

La question est tellement politiquement sensible que cette règle sera sans aucun doute incluse, sous une forme ou une autre, dans l'accord final de l'OMC. Mais la vraie question consiste à savoir dans quelle mesure l'interdiction des subventions est plus ou moins automatique, et donc si elle a un effet dissuasif fort et efficace sur les comportements illégaux (probablement le plus grand impact) ou si elle est affaiblie par des conditions.

⁵ FAO, 2020, *supra* note 2.

⁶ Agnew, D.J., Pearce, J., Pramod, G., Peatman, T., Watson, R., Beddington, J.R., & Pitcher, T.J. (2009). Estimating the worldwide extent of illegal fishing. *PLOS ONE*. <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0004570>

“À l'approche de la fin de l'année 2020, les chances d'atteindre un accord significatif à l'OMC sur les subventions à la pêche se cristallisent.”

“La vraie question consiste à savoir dans quelle mesure l'interdiction des subventions est plus ou moins automatique, et donc si elle a un effet dissuasif fort et efficace sur les comportements illégaux ou si elle est affaiblie par des conditions.”

Le projet actuel de texte consolidé permettrait par exemple au membre octroyant une subvention d'arguer que (à l'exception d'une liste de crimes graves) l'identification de pêche INN par un autre gouvernement constituait une « violation mineure » ne relevant pas de l'obligation relative à la subvention. Cela risque d'affaiblir considérablement l'efficacité de la règle.

S'agissant des **subventions à la pêche de stocks déjà surexploités**, le compromis actuellement proposé exigerait que l'aide soit suspendue si un stock déjà surexploité est en déclin ou ne se reconstitue pas, et si le membre de l'OMC ne peut démontrer que les mesures existantes sont à même de répondre au problème. Ce libellé tente d'équilibrer les intérêts des membres qui souhaitent une interdiction très stricte et ceux des membres préférant une règle limitée aux subventions aux « effets négatifs » sur un stock surexploité, principalement dans le but de continuer de verser des subventions lorsqu'un stock est surexploité, mais géré de manière à être reconstitué.

Les membres poursuivent la négociation de certains détails, par exemple si les décisions relatives à l'état des stocks devraient faire référence à des concepts clés de la gestion des pêches, tels que « rendement maximum durable ». Mais la question plus importante est de savoir si cette version quelque peu confuse de la règle réalise l'intention originale : envoyer un message clair et fort aux gouvernements les incitant à réfléchir à deux fois avant de subventionner l'exploitation d'un stock que les flottes de pêche ont déjà épuisé.

Certains pays membres en développement ont également demandé des périodes plus longues pour la mise en œuvre de cette règle et de celle relative aux subventions à la pêche INN, arguant qu'ils doivent d'abord avoir un meilleur contrôle de leur pêcheries avant de pouvoir les assujettir aux obligations en la matière.

Lutter contre la surcapacité et la surpêche

S'agissant de la troisième partie des discussions, la plus contentieuse, les membres tentent de respecter le mandat original d'« interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche ». Le projet de texte prie instamment les négociateurs de se centrer sur l'idée qui rassemble apparemment le plus grand soutien : interdire les subventions les plus susceptibles d'entraîner plus de pêche (destinées aux dépenses en capital, telles qu'un nouveau moteur, et aux dépenses opérationnelles, telles que l'achat de carburant) si, et seulement si, un stock souffre déjà de surcapacité ou de surpêche (trop de navires, par exemple, ou trop de pêche pendant une saison donnée).

Le projet de texte suggère également aux membres d'envisager des idées pour deux interdictions supplémentaires : les subventions à la pêche dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (conçues pour limiter les aides à la pêche lointaine) et les subventions aux navires arborant un autre pavillon national (les pavillons dits de complaisance).

L'idée est d'examiner comment assortir ces nouvelles règles des flexibilités nécessaires aux pays en développement et les moins avancés, sous la

“L'idée est d'examiner comment assortir ces nouvelles règles des flexibilités nécessaires aux pays en développement et les moins avancés, sous la forme du traitement spécial et différencié.”



forme du traitement spécial et différencié (TSD). Le mandat original des négociations établi clairement que les dispositions TSD sont motivées par les objectifs politiques de réduction de la pauvreté, de soutien aux moyens de subsistance et de sécurité alimentaire, ainsi que par les priorités plus larges en termes de développement industriel.

Dans le secteur de la pêche, comme dans de nombreuses industries mondiales, bon nombre des grandes nations de la pêche sont des économies en développement. Cela signifie qu'il faut équilibrer les flexibilités accordées en respect des priorités de développement, et l'efficacité générale de l'accord. À première vue, d'importantes flexibilités permettant de continuer d'octroyer des subventions dans le but de soutenir les efforts de pêche répondent immédiatement aux préoccupations liées au développement. Toutefois, dans la mesure où elles entraînent un épuisement accru des stocks, elles risquent de saper ces mêmes priorités de développement à long terme, que ce soit pour le membre qui subventionne ou pour d'autres⁷.

Le projet de texte inclut des propositions pour l'octroi d'exceptions plus larges qui risquent de tomber du mauvais côté de ce compromis. Le déferlement d'arguments sur le TSD en général affecte également les discussions sur la pêche ; pour certains grands pays membres développés, les exceptions fondées sur des catégories de développement désignées unilatéralement sont politiquement indéfendables.

Pour répondre à ce problème, certains membres ont proposé des approches quantitatives exigeant des gouvernements qu'ils plafonnent et réduisent les subventions selon un barème dégressif fonction de l'importance de chaque membre dans la pêche mondiale. Les libellés de ces propositions n'apparaissent pas clairement dans le projet de texte consolidé, mais leur emplacement est précisé, et les auteurs ont indiqué clairement qu'elles restaient sur la table comme alternatives éventuelles pour veiller à un accord effectif.

Rien n'est encore joué dans ces négociations. Il est possible d'atteindre un accord en décembre si les membres sont ouverts au point de vue adverse et disposés à élaborer des solutions flexibles sans toutefois sacrifier l'impact réel sur le long terme.

Les discussions, dont les enjeux sont déjà énormes, sont emblématiques des tensions et tendances plus larges de l'architecture commerciale multilatérale. Puisqu'il s'agit du seul accord multilatéral actuellement négocié au sein de l'OMC, l'importance d'un accord créatif et efficace en la matière va au-delà de son sujet : il indiquerait que l'OMC reste une enceinte effective pour trouver des solutions à des problèmes collectifs dans la gouvernance économique. Peut-être plus important encore, il montrerait que le système commercial multilatéral protège à la fois l'environnement et le bien-être de la communauté mondiale qu'il a été créé pour servir.

“Rien n'est encore joué dans ces négociations.”

⁷ Pour de plus amples informations sur les dispositions TSD dans le cadre des négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche, voir Tipping, A. (2020). *Addressing the development dimension of an overcapacity and overfishing subsidy discipline in the WTO fisheries subsidies negotiations: A discussion paper* by IISD. [IISD.https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/overfishing-discipline-wto-fisheries-subsidies.pdf](https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/overfishing-discipline-wto-fisheries-subsidies.pdf)



Credit: Robert Brown

LES EFFETS DE LA COVID-19 SUR LA PLUS GRANDE VANILLERAIE BIOLOGIQUE DU COSTA RICA

Par Jennifer Freedman¹



¹ Jennifer Freedman est l'éditrice-en-chef de *Trade and Sustainability Review* de l'IISD.

« Les petits agriculteurs sont les premiers touchés lorsqu'il y a un problème dans le système » selon Geri Brown.



Credit: Robert Brown

Lorsque la Covid-19 a frappé, Cinco Ramas, la plus grande vanilleraie biologique² du Costa Rica, était fin prête pour la haute saison des ventes, qui s'annonçait prometteuse grâce à une météo optimale. Maintenant, plutôt que de connaître une explosion de leurs ventes, les propriétaires Geri et Rob Brown ont du mal à cultiver leurs produits, et se demandent si leur exploitation de 27 hectares survivra jusqu'à l'année prochaine.

Ce même scénario se répète dans le monde entier. Si la fermeture des restaurants et des cafés a fait les gros titres, la production agricole, d'Afrique et d'Asie aux Amériques, a été durement touchée par la pandémie. L'agriculture est à la fois essentielle et menacée, et les petites exploitations telles que celle de [Cinco Ramas](#), qui a huit ans d'âge, cherchent à équilibrer la nécessité de continuer de semer, d'arroser, de fertiliser et de récolter, et la nécessité de préserver la santé – et le salaire – des ouvriers.

« Les petits agriculteurs sont les premiers touchés lorsqu'il y a un problème dans le système » selon Geri Brown.

En effet, rien ne semble avoir changé pour les grands producteurs agricoles du Costa Rica, tels que Del Monte, Dole et Chiquita. Ces multinationales disposent de leurs propres bateaux et d'importants capitaux, et n'ont donc eu aucun mal à continuer d'exporter des denrées clés telles que les ananas, les bananes, le café et la canne à sucre.

Mais la plupart des plantations du Costa Rica sont de petite taille, et elles souffrent. Par exemple, en avril, la baisse de la demande européenne et étasunienne d'ananas a coûté quelques [6,5 millions USD par semaine](#) à 175 petits producteurs costariciens. Les producteurs de tubercules et de pastèques ont moins souffert, tandis que les producteurs de cultures à court terme, telles que le basilic, ont été durement touchés.

Plus de 10 % du sol costaricien est cultivé, et l'agriculture représente [4,25 %](#) du PIB du pays d'Amérique centrale. Le secteur emploie 14 % de la main d'œuvre disponible, ce qui signifie qu'une part importante de la population de 5,1 millions de personnes a connu une réduction de ses moyens de subsistance à l'heure où les producteurs ont dû réduire leur production, licencier des travailleurs, et dans certains cas, mettre la clé sous la porte.

La pandémie a décimé les ventes de Cinco Ramas, qui est nichée dans une forêt tropicale luxuriante du canton de San Carlos, l'une des zones les plus fertiles du Costa Rica. L'exploitation, qui produit 29 cultures biologiques, y compris la citronnelle, le curcuma, les fleurs d'hibiscus, le gingembre, les piments tabasco, le poivre noir et bien sûr la vanille, est plutôt inhabituelle car, comme l'indique Brown, « nous faisons tout, de la cultivation et la transformation, jusqu'aux emballages à codes-barres. Nous nous occupons aussi de la logistique », ce qui implique d'utiliser soit le service postal local, soit les *encomiendas*, c'est-à-dire envoyer les boîtes d'épices dans les soutes des bus qui traversent le pays chaque jour.

² Cinco Ramas est certifiée au titre des normes de l'agriculture biologique du Département de l'agriculture des États-Unis, de l'Union européenne et du Costa Rica.

“Les entreprises ont dû innover et s’adapter pour continuer de tourner.”

Avant la pandémie, Cinco Ramas avait neuf employés à plein temps. Près de la moitié de ses ventes étaient destinées à des chefs du Costa Rica, et un quart à des petites épiceries dans les zones touristiques, des boutiques artisanales et des petites chaînes de magasins. Le reste était exporté, principalement à deux boutiques d’épices et de thés aux États-Unis, et à quelques chefs dans d’autres pays.

Contraction des ventes nationales et des exportations

Tout cela a changé à la mi-mars lorsque le gouvernement a imposé un confinement national et a ordonné la fermeture des magasins pour préserver la santé de la population.

« La première difficulté a été la fermeture des restaurants et de l’aéroport par le gouvernement, au beau milieu de la saison touristique » a indiqué Brown. « Lorsque l’aéroport a fermé, les boutiques situées dans les zones touristiques ont également fermé ».

Alors que les ventes nationales s’amenuisaient, il devint également quasi impossible d’exporter, puisque les avions de ligne qui avaient l’habitude de transporter les épices de Cinco Ramas à l’étranger étaient cloués au sol.

Les entreprises ont dû innover et s’adapter pour continuer de tourner. Par exemple, pour répondre à la demande d’une cliente de Boston qui a accepté d’acheter l’équivalent d’une année d’épices plutôt que ses petites commandes habituelles, Brown a conduit 3 heures et demi jusqu’à San José, où elle a eu accès à un service d’envoi se chargeant des documents de douanes dans les deux pays et de la livraison grâce à UPS, et a payé un prix d’envoi plus élevé pour satisfaire sa cliente.

« Les prix d’envoi ont augmenté et cette hausse a été répercutée sur les consommateurs » indique-t-elle. « Mais la réouverture progressive des aéroports signifie qu’il est toujours très difficile d’exporter. Cette difficulté va perdurer, puisque lorsqu’ils parlent de rouvrir [l’économie], ils ajoutent toujours « nous allons tester telle ou telle mesure, mais il se peut que l’on fasse marche arrière ». Je pense même qu’il est trop tôt pour commencer à élaborer un nouveau plan, tout est si instable ».

Le Costa Rica [a rouvert ses frontières](#) aux visiteurs d’Europe et du Canada le 1er août, et accueille progressivement plus de touristes d’autres pays, y compris des États-Unis. Mais les restaurants sont encore ouverts à seulement 50 % de leur capacité, tandis que « les hôtels ne sont même pas à 1 % de leur capacité », d’après Brown. « Nous avions l’habitude d’envoyer 12 kilos de poivre noir, 2 fois par mois, à un restaurant haut-de-gamme très connu sur la côte Pacifique, mais ils n’ont rien commandé depuis mars ».

Lorsque les commandes ont cessé, Cinco Ramas et des centaines d’autres exploitations dans tout le pays se sont demandés ce qu’ils allaient faire de leurs employés. Les règles très strictes du travail rendent tout licenciement extrêmement coûteux. Mais pour la toute première fois, le gouvernement a autorisé les entreprises à réduire temporairement les heures de travail et les salaires de leurs employés, en fonction de l’ampleur de leurs pertes. Par exemple, les entreprises dont les ventes avaient chuté de 50 % pouvaient réduire les heures de travail de leurs employés de 60 %.

Bien que le gouvernement ait mis en place un programme offrant des subventions aux personnes ayant perdu leur emploi ou des heures de travail du fait de la pandémie, la demande était bien supérieure au budget alloué, et environ un tiers des costariciens ayant déposé une demande d'aide n'[a rien reçu](#).

Les aides gouvernementales sont une bouée de sauvetage

Grâce à une aide du gouvernement, Cinco Ramas a réussi à conserver suffisamment d'employés pour faire face aux besoins essentiels de l'exploitation et veiller à ce qu'elle ait des cultures à vendre l'année prochaine.

« La vanille doit être pollinisée à la main, le matin. Chaque fleur s'ouvre pour quelques heures à peine, un jour par an. Si la fleur n'est pas pollinisée ce matin-là, elle tombe et ne développe pas de gousse de vanille » explique Brown. « Il faut aussi replanter le gingembre, le curcuma et les fleurs d'hibiscus ; si on ne le fait pas, il n'y aura pas de récolte en 2021 ».

Cinco Ramas est l'une des 200 petites et moyennes entreprises costariciennes à avoir reçu une aide, à la mi-juin, de l'agence gouvernementale de soutien aux entreprises [PROCOMER](#), couvrant les salaires pendant trois mois. Brown indique que cette aide a été la bouée de sauvetage de l'exploitation.

« À l'heure actuelle, nous vivons presque exclusivement de cette aide », dit-elle. « Lorsqu'elle se terminera, nous espérons être en mesure de garder tous les employés à temps plein ou presque. Sans cette aide spécifique, je ne sais pas ce que l'on aurait fait à moyen-terme, parce que, lorsque nos revenus ont cessé, nous avons juste de quoi payer tout le monde pendant 4 semaines, c'était tout l'argent qu'il nous restait ».

IL'innovation est la clé de la survie

Entre temps, Cinco Ramas a adapté sa stratégie de vente en ciblant davantage les utilisateurs finaux. De plus en plus de costariciens préparent leurs propres repas et achètent leurs ingrédients en ligne, et « c'est ce sur quoi nous allons mettre l'accent dans les prochains mois en tous cas » indique Brown. Cela signifie que l'entreprise sera en concurrence avec des boutiques qui vendent les produits de Cinco Ramas.

D'autres exploitants costariciens se rendent également compte qu'ils doivent atteindre leurs consommateurs locaux, dit-elle. Facebook était déjà très populaire avant la pandémie, mais de nombreux exploitants agricoles ont aussi un compte Instagram maintenant.

« Le prolongement de cette crise a forcé les exploitants agricoles, le secteur du tourisme, et d'autres petites industries à rompre avec leurs pratiques habituelles et à commencer à faire différemment, et ils comprennent qu'il



credit: Robert Brown

« Les résultats de cette année nous poseront des problèmes pendant quelques années », selon Geri Brown.



Credit: Robert Brown

« Le prolongement de cette crise a forcé les exploitants agricoles, le secteur du tourisme, et d'autres petites industries à rompre avec leurs pratiques habituelles et à commencer à faire différemment, et ils comprennent qu'il est très important de disposer d'un canal de communication direct avec le consommateur », selon Geri Brown.

est très important de disposer d'un canal de communication direct avec le consommateur », remarque-t-elle.

Le fait d'être connecté permet également aux exploitants costariciens, et à d'autres, de voir ce que leurs pairs font dans d'autres pays pour rester résilients alors que le virus continue sa progression dans le monde. Et l'absence de connexion, quant à elle, entraîne moins d'innovation et accroît les risques d'échouer.

Une manière d'innover consiste en l'obtention d'une certification locale, élément très important pour Brown. Elle encourage activement d'autres exploitants costariciens à obtenir leur certification biologique, qui est gratuite, contrairement à la certification internationale. Le ministère de l'Agriculture gère et réglemente la [certification biologique locale](#), qui est très similaire à celle de l'Union européenne, « sans l'utilisation des logos et des libellés sur les étiquettes », a-t-elle dit, mais elle ne s'applique qu'aux ventes et à la consommation locales.

Quelques 9 000 hectares du Costa Rica sont déjà alloués à la culture biologique d'environ 30 denrées différentes, notamment la banane, le café, la mûre de Boysen, l'orange et la grenade. Le secteur agricole représente plus de 4 000 emplois directs, et offre aux exploitants agricoles la possibilité de pénétrer de nouveaux marchés et de gagner de nouveaux consommateurs, d'après Brown.

« Les clients de produits biologiques sont très informés », dit-elle. « Ils font beaucoup de recherches et ils sont très fidèles à l'agriculture biologique. Si ces personnes ont un emploi, elles s'approvisionneront auprès de votre petite entreprise ».

La route est encore longue

Le problème, bien sûr, c'est que des centaines de milliers de personnes ont perdu leur emploi du fait de la Covid-19 au Costa Rica. Entre mai et juillet, le taux de chômage a atteint un [record de 24,4 %](#), soit plus du double du taux de 2019 de 11,85 %. L'état d'urgence déclaré à la mi-mars n'a pas encore été levé, et les costariciens sont très inquiets quant à leur avenir.

Cela est vrai également pour les petits exploitants comme Geri Brown. Elle s'attend à une baisse de 50 % de ses revenus l'année prochaine compte tenu de l'impact de la pandémie sur sa plantation de vanille, principale source de revenus de Cinco Ramas. Et cela aura des effets sur toutes les autres cultures de l'exploitation.

« Les résultats de cette année nous poseront des problèmes pendant quelques années » dit-elle. « Certaines de nos denrées sont plantées une fois, et vous travaillez le même plant pendant 10 ou 15 ans. Si on ne le travaille pas pendant toute une année, il faut beaucoup de temps à une plante de ce type pour revenir à son état d'origine. Si nous disposons des fonds pour poursuivre la maintenance de toutes les denrées comme nous le souhaitons en 2021, alors 2022 sera l'année de la reprise. En tous cas, c'est ce que nous espérons ».

D'après Brown, les exploitants costariciens, déjà touchés par le [surendettement généralisé](#) avant la pandémie, doivent se montrer

proactifs s'ils veulent survivre à la pandémie, et ne pas compter sur l'aide du gouvernement. Ils doivent identifier ce que les nouveaux marchés recherchent, trouver autant de moyens de communication que possible avec les consommateurs pour comprendre leurs besoins, et trouver des idées qu'ils n'avaient pas envisagé auparavant.

Le gouvernement a offert aux entreprises certaines aides, sous forme de [report](#) du paiement des impôts sur les ventes, la valeur-ajoutée et sur le revenu, ainsi que de certains droits de douane payables en avril, mai et juin. L'assemblée législative examine à l'heure actuelle un nouveau report de paiement de trois mois. Les services liés au tourisme ont été exempts de la TVA de 13 % jusqu'au 1er juillet 2021, et le taux de TVA pour le secteur de la construction et les services connexes a été réduit à 0 jusqu'au 31 juin 2021. Les exploitants agricoles ont toutefois été largement laissés pour compte.

Même si les exploitants costariciens peuvent maintenant accéder à de nouvelles possibilités de prêts, « d'après ce que je sais, le gouvernement et les banques ne sont pas encore tout à fait sur la même longueur d'onde » dit Brown.

“Les exploitants agricoles ont toutefois été largement laissés pour compte.”



Credit: Robert Brown



LANCEMENT DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LES ÉTATS- UNIS ET LE KENYA : QUELS EFFETS ÉVENTUELS?

Par Sofia Baliño¹

¹ Sofia Baliño est la responsable de la communication et de la rédaction pour le programme Droit et politique économiques de l'IISD.

Les négociateurs des États-Unis et du Kenya se sont réunis virtuellement en juillet et encore en novembre 2020 pour leur premier cycle de discussions sur un accord de libre-échange. Les discussions ont commencé alors que l'économie des États-Unis subit les conséquences de la pandémie de la Covid-19, et que le Kenya ainsi que la région d'Afrique de l'Est plus largement font face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et aux conséquences de la dévastation du tourisme et d'autres secteurs clé².

Les négociateurs des États-Unis et du Kenya se sont réunis virtuellement en juillet 2020 pour leur premier cycle de discussions sur un accord de libre-échange. Les discussions ont commencé alors que l'économie des États-Unis subit les conséquences de la pandémie de la Covid-19, et que le Kenya ainsi que la région d'Afrique de l'Est plus largement font face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et aux conséquences de la dévastation du tourisme et d'autres secteurs clé .

Si l'on adopte une vision à long-terme, il est essentiel d'être conscient du précédent qu'un tel accord commercial pourrait créer pour les liens des États-Unis avec les pays d'Afrique subsaharienne – notamment compte tenu des structures variées des économies africaines et des efforts menés en parallèle pour mettre en œuvre la vaste zone de libre-échange continentale.

La possibilité de mener ces négociations avait d'abord été évoquée en 2018, lorsque le Représentant des États-Unis au commerce, Robert Lighthizer avait confirmé que l'administration Trump souhaitait conclure un accord de libre-échange (ALE) modèle avec un pays africain³. Si cet ALE était conclu, et que d'autres suivaient, cela pourrait à terme remplacer la pratique de longue date des États-Unis consistant à accorder un traitement préférentiel unilatéral pour l'importation de biens au titre de la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA).

Les spéculations pour savoir quel pays serait partenaire à cet ALE allaient bon train jusqu'au début de 2020, lorsque le président kényan Uhuru Kenyatta a rencontré le président étasunien Donald Trump à Washington. Peu après, Trump avait annoncé le projet d'ALE⁴.

Les deux dirigeants avaient déjà créé un Groupe de travail sur le commerce et l'investissement en août 2018 en vue d'explorer « les moyens d'approfondir les liens entre les deux pays »⁵. Après cela, les deux parties s'étaient réunies pour poser les bases d'éventuelles négociations et pour examiner les questions relatives à la mise en œuvre de l'AGOA⁶.

² Deloitte. (2020). *The impact of COVID-19 on East African economies*. <https://www2.deloitte.com/tz/en/pages/finance/articles/impact-of-covid19-on-ea-economies.html>

³ Bureau du représentant des États-Unis au commerce. (2018). *Statement of USTR Robert Lighthizer at the Opening Plenary of the 2018 U.S.-Sub-Saharan Africa Trade and Economic Cooperation Forum (AGOA Forum)*. <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2018/july/statement-ustr-robert-lighthizer-0>

⁴ Bureau du représentant des États-Unis au commerce. (Février 2020). *President Trump announces intent to negotiate trade agreement with Kenya*. <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2020/february/president-trump-announces-intent-negotiate-trade-agreement-kenya>

⁵ Maison blanche. (Août 2020). *Joint statement from President Donald J. Trump and President Uhuru Kenyatta*. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/joint-statement-president-donald-j-trump-president-uhuru-kenyatta/>

⁶ Bureau du représentant des États-Unis au commerce. (Novembre 2019). *The United States and Kenya hold second meeting of the Trade and Investment Working Group*. <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2019/november/united-states-and-kenya-hold>

“Il est essentiel d'être conscient du précédent qu'un tel accord commercial pourrait créer pour les liens des États-Unis avec les pays d'Afrique subsaharienne.”



“Les effets commerciaux et systémiques d'un tel accord ne devraient pas être négligés.”

Les discussions sur l’ALE ne font que commencer, et l’on ne sait pas encore que le changement de direction aux États-Unis signifiera pour les négociations. Malgré tout, les effets commerciaux et systémiques d’un tel accord ne devraient pas être négligés.

Vers une réalité post-AGOA ?

Un ALE États-Unis-Kenya représenterait un changement radical des relations commerciales entre les deux régions – en particulier si l’accord finit par servir de référence pour les relations commerciales post-AGOA avec l’ensemble du continent.

La loi AGOA remonte à 2000, et la version actuelle est en vigueur jusqu’en 2025. Elle a été renouvelée deux fois, et devait à l’origine expirer en 2008. Sa version la plus récente date de 2015, et fixe une période d’application de dix ans avant expiration de la loi.

Pourtant, d’aucuns se sont dit préoccupés quant aux éventuels effets en l’absence de renouvellement, ou en tous cas d’un renouvellement opportun, de l’AGOA et de sa disposition sur les textiles en provenance de pays tiers, qui autorise l’utilisation d’intrants en provenance de pays non AGOA dans les produits textiles et vestimentaires⁷. Le processus de renouvellement de 2015 avait été finalisé à peine quelques mois avant son expiration, suscitant des inquiétudes quant à la possibilité que cette loi expire sans remplacement, notamment puisque sa disposition sur les textiles en provenance de pays tiers avait déjà expiré trois ans auparavant⁸.

Ces craintes ont été encore accrues par les expirations répétées d’un autre mécanisme majeur d’octroi des préférences de la part des États-Unis, le Système généralisé de préférences (SGP), qui couvre quelques 5 000 lignes tarifaires. Au titre de l’AGOA, les pays éligibles peuvent bénéficier d’un accès libre de droits au marché des États-Unis pour 6 500 lignes tarifaires⁹, y compris celles déjà éligibles au traitement préférentiel au titre du SGP¹⁰.

Les pays prenant part à l’AGOA doivent satisfaire les critères d’éligibilité, allant de la protection des droits humains à la garantie du « pluralisme politique », en passant par une économie de marché¹¹. Actuellement, 38 pays sont éligibles à l’AGOA¹².

La plupart des exportations du Kenya, la première économie de la Communauté d’Afrique de l’Est (CAE) en termes de PIB¹³, entrent sur le marché étasunien libres de droits. Toutefois, des analystes ont mis en

“Un ALE États-Unis-Kenya représenterait un changement radical des relations commerciales entre les deux régions.”

⁷ Brookings Institution (2016). *The African Growth and Opportunity Act: Looking back, looking forward*. https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/07/agoa_conclusion.pdf

⁸ Schneidman, W., & Westbury, A. (2015). *AGOA moves forward: Reviewing last week’s reauthorization in the U.S. Senate*. Brookings Institution.

⁹ AGOA.info (n.d.). AGOA product eligibility. <https://agoa.info/about-agoa/product-eligibility.html>

¹⁰ Naumann, E. (2020, juin). *The United States-Kenya Free Trade Area (FTA): insights into the bilateral trade relationship and early progress on setting terms for an FTA*. Tralac. <https://www.tralac.org/publications/article/14663-the-united-states-kenya-free-trade-area-fta-insights-into-the-bilateral-trade-relationship-and-early-progress-on-setting-terms-for-an-fta.html>

¹¹ International Trade Administration. (n.d.). *General country eligibility provisions*. <https://legacy.trade.gov/agoa/eligibility/>

¹² Bureau du représentant des États-Unis au commerce. (2020). *AGOA eligible and ineligible countries – 2020*. <https://ustr.gov/sites/default/files/gsp/agoa/AGOAEligibleCountries2020.pdf>

¹³ Kimenyi, M. & Kibe, J. (2014). *Africa’s powerhouse*. Brookings Institution. <https://www.brookings.edu/opinions/africas-powerhouse/>

avant la possibilité de diversifier le type de biens envoyés par le Kenya vers les États-Unis au titre de l'AGOA¹⁴. En 2018, le Kenya a exporté vers les États-Unis des marchandises d'une valeur totale de 644 millions USD, et importé pour 365 millions USD de produits étasuniens¹⁵. Le commerce des services est négligeable, d'après les statistiques étasuniennes¹⁶. Ces importations concernent principalement le secteur textile et de l'habillement, qui entrent sur le marché grâce à une combinaison des préférences tarifaires au titre de l'AGOA, de la disposition sur les textiles en provenance de pays tiers, et du respect des règles d'origine supplémentaires concernant l'habillement de l'AGOA¹⁷.

Autre question de longue date : faut-il améliorer l'AGOA pour répondre aux préoccupations relatives, par exemple, à la sous-utilisation de certaines préférences, voire leur abandon complet, ou leur remplacement par des accords de libre-échange. Cette question revêt une dimension géopolitique, compte tenu des efforts de l'Union européenne visant à développer des liens économiques plus étroits avec les pays d'Afrique sub-saharienne par le biais de diverses initiatives, telles que les accords de partenariat économique, et des efforts de la Chine visant à renforcer sa présence dans la région¹⁸. À l'origine, la loi AGOA¹⁹ envisageait que les États-Unis finiraient pas négocier des ALE avec les pays africains, mais les discussions relatives à cette étape étaient restées largement théoriques jusqu'à l'arrivée de l'administration Trump.

Une loi AGOA-plus ? Bref aperçu des objectifs de négociation

L'ALE États-Unis-Kenya envisagé pourrait remplacer l'AGOA, il est donc important de comprendre si l'accord sera une loi « AGOA-plus » ou s'il impliquera d'importantes concessions, notamment compte tenu du déficit commercial des États-Unis avec le Kenya. Il faudra également voir si certaines dispositions seront unilatérales, en reconnaissance des questions de développement ; si l'ALE reproduira la disposition sur les textiles en provenance de pays tiers ; si l'accord futur exigera de développer de nouvelles lois nationales, par exemple dans le domaine du travail ; et si toutes ses dispositions seront assujetties au règlement des différends.

L'analyse des objectifs de négociations présentés par chacune des parties montre les domaines où elles souhaitent des résultats similaires, et les domaines où leurs objectifs diffèrent. Mais il faut aussi faire preuve de prudence, car les discussions ne font que commencer.

Le Kenya souhaite préserver « l'acquis de l'AGOA », c'est-à-dire qu'il ne

¹⁴ Onyango, C. & Ikiara, M. (2016). *Reflections on Kenya's experience under AGOA: Opportunities and challenges*. Brookings Institution. https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/0601_improving_agoa_onyango_ikiara.pdf

¹⁵ Bureau du représentant des États-Unis au commerce. (n.d.). *Kenya*. <https://ustr.gov/countries-regions/africa/east-africa/kenya>

¹⁶ <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IF/IF11526>

¹⁷ Naumann, *supra* note 9.

¹⁸ Schneidman, W. & Ngubula, M. (2017). *Post-AGOA: Moving to a reciprocal U.S.-Africa trade arrangement*. Brookings Institution. <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2017/09/19/post-agoa-moving-to-a-reciprocal-us-africa-trade-arrangement/>

¹⁹ Congrès des États-Unis. (2000). *The African Growth and Opportunity Act*. <https://www.congress.gov/106/plaws/publ200/PLAW-106publ200.pdf>

souhaite pas aller en-deçà des points de référence fixés par l'AGOA, et veiller à ce que le résultat final soit une version « AGOA-plus ». Le pays souhaite également que d'autres membres de la Communauté d'Afrique de l'Est puissent prendre part aux discussions, à condition qu'ils respectent les demandes des deux parties²⁰.

Élément important, il est fait référence au fait de stimuler l'investissement direct étranger des États-Unis vers le Kenya, mais les données disponibles limitées rendent toute analyse du potentiel de croissance difficile²¹. Le Kenya a également indiqué que l'ALE devrait inclure des dispositions sur le traitement spécial et différencié, par exemple en lien avec les services, ainsi que sur l'assistance technique et le renforcement des compétences connexes, notamment à l'heure de mettre en œuvre les dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle²².

Pour le Kenya, l'objectif général de l'ALE est de promouvoir le « développement de l'industrie, de l'agriculture et des services au moyen d'une production ciblée » à destination du marché étasunien, et de s'appuyer sur les chaînes de valeurs existantes et sur son propre rôle en tant que plateforme régionale de transit²³.

Le Kenya cherche à améliorer les conditions d'accès au marché de ses marchandises, et à s'appuyer sur les accords sur la facilitation des échanges, les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) que la Communauté des États d'Afrique de l'Est (CEA) a déjà conclu avec les États-Unis. Le pays espère également simplifier les prescriptions relatives aux règles d'origine, et « établir des règles d'origine flexibles qui permettent une disposition plus large sur le cumul » et qui soient « asymétriques », conformément aux différents niveaux de développement des deux économies.

S'agissant des recours commerciaux, le Kenya a plaidé pour la création d'« un mécanisme permettant de résoudre les violations des recours commerciaux » avant que l'une ou l'autre des parties ne puisse invoquer les dispositions de l'ALE sur le règlement des différends, ainsi que pour d'autres objectifs en termes de coopération, de transparence et d'échange d'informations²⁴.

S'agissant des services et des marchés publics, le Kenya cherche un meilleur accès au marché des États-Unis, même si, s'agissant des marchés publics, il a appelé à un « engagement à appliquer le principe de l'asymétrie »²⁵. S'agissant du travail et de l'environnement, les objectifs kényans font référence à une plus grande coopération dans les fora internationaux existants, tels que l'Organisation internationale du travail (OIT), et en



“Pour le Kenya, l'objectif général de l'ALE est de promouvoir le « développement de l'industrie, de l'agriculture et des services au moyen d'une production ciblée » à destination du marché étasunien.”

²⁰ Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Développement de l'entreprise, République du Kenya. (2020). *Proposed Kenya – United States of America Free Trade Area Agreement. Negotiation principles, objectives, scope.* <https://agoa.info/images/documents/15775/kenya-usaftanegotiatingprinciplesobjectivesandscope220620.pdf>

²¹ Bureau du représentant des États-Unis au commerce. (n.d.) *Kenya.* <https://ustr.gov/countries-regions/africa/east-africa/kenya>

²² Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Développement de l'entreprise, *supra* note 19.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

vertu des accords multilatéraux existants en matière d'environnement. Le Kenya veut que les entreprises étatiques « stratégiques » soient exclues de l'ALE, et que l'accord traite de « la promotion, la protection, la facilitation et la libéralisation » de l'investissement²⁶.

Le document de négociation des États-Unis présente dans le détail les meilleures conditions d'accès au marché que la Maison blanche souhaite obtenir pour les biens industriels et agricoles, en particulier pour le textile et l'habillement²⁷, qui figurent parmi les principales exportations kényanes vers les États-Unis. Le document appelle également à la réduction des droits de douanes et des obstacles non tarifaires sur les exportations agricoles vers le Kenya, et à « des périodes raisonnables d'ajustement pour les produits agricoles des États-Unis sensibles face aux importations »²⁸.

S'agissant des SPS, des douanes et de la facilitation des échanges, les États-Unis énumèrent leurs priorités en grand détail. Le document fait par exemple référence à de « nouvelles règles applicables » relatives à la mise en place de « mesures SPS fondées sur la science » et indique que le Kenya « ne restreindra pas les opportunités de pays tiers d'exporter leurs biens vers les États-Unis, notamment en exigeant des pays tiers qu'ils respectent des restrictions et prescriptions non fondées sur la science ou qu'ils adoptent des mesures SPS qui ne sont pas fondées sur un risque vérifiable »²⁹.

Le document de négociation affirme que les règles d'origine devraient « veiller à ce que les bénéficiaires de l'accord soient dirigés vers des produits réellement fabriqués aux États-Unis et au Kenya ». Il ne précise toutefois pas si les États-Unis envisagent de ne pas inclure la disposition sur le textile en provenance de pays tiers dans l'ALE. Les États-Unis affichent également les résultats souhaités s'agissant des droits de propriété intellectuelle ; de l'investissement ; des bonnes pratiques réglementaires ; du commerce électronique et des flux de données ; des entreprises étatiques ; de la concurrence, et des subventions, entre autres.

Les États-Unis appellent au renforcement des lois et pratiques kényanes en matière de travail, en conformité avec la Déclaration de l'OIT, y compris au développement de nouvelles lois nationales, et plaident pour que les dispositions du futur ALE sur le travail soient assujetties au règlement des différends. Ils souhaitent également que les règles relatives au règlement des différends de l'ALE s'appliquent à ses dispositions sur l'environnement, et formulent des propositions de règles sur l'application des lois et protections environnementales nationales pour veiller à ce qu'elles ne soient pas mises de côté « aux fins d'encourager les échanges ou l'investissement »³⁰.

À noter également la section sur l'accès au marché des services. Les États-Unis insistent pour obtenir des opportunités d'accès au marché pour les services financiers et les télécommunications, et pour des « disciplines dans les secteurs spécialisés », tels que les services de livraison. En outre, ils entendent veiller à ce que toute éventuelle « exception aux disciplines

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*



de fond » soit minimale et présentée au moyen d'une liste négative, où tous les secteurs des services seraient couverts, à l'exception de ceux spécifiquement exclus indiqués dans la liste.

S'agissant des marchés publics, les États-Unis ne font pas référence à l'asymétrie, mais plutôt à « la réciprocité dans les opportunités d'accès au marché pour les biens, les services et les fournisseurs des États-Unis au Kenya ». Cela laisse à penser que les deux parties auront des approches divergentes de la question³¹. La Maison blanche souhaite également que les entités sous-gouvernementales soient exemptes des règles de l'accord en matière de marchés publics.

Retard du lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur fond de Covid

À bien des égards, l'année 2020 est une année tumultueuse, et la pandémie de la Covid-19 a eu des effets majeurs sur la santé et l'économie, dans le monde entier. Dans le domaine du commerce, la majeure partie des discussions liées à la pandémie portaient sur les interruptions des flux commerciaux et des chaînes d'approvisionnement, ainsi que sur la nécessité de veiller à ce que les règles en matière de propriété intellectuelle ne freinent pas l'accès aux médicaments essentiels et aux produits et technologies médicaux.

L'une des conséquences majeures de la Covid-19 est le retard dans l'entrée en vigueur de la première phase de la ZLECAf, qui devait démarrer en juillet dernier³². La première phase, portant sur les biens et les services, comporte encore quelques points à régler, notamment les listes d'engagements en matière de biens et de services³³. L'on ne sait pas non plus très bien à quoi ressembleront les protocoles envisagés en matière d'investissement, de concurrence et de droits de propriété intellectuelle.

³¹ *Ibid.*

³² NU. (2020, mai). *AfCFTA: Implementing Africa's free trade pact the best stimulus for post-COVID-19 economies*. <https://www.un.org/africarenewal/magazine/may-2020/coronavirus/implementing-africa%E2%80%99s-free-trade-pact-best-stimulus-post-covid-19-economies>

³³ Erasmus, G. & Hartzenberg, T. (2020, July). *Completing and implementing the AfCFTA in difficult times*. Tralac. <https://www.tralac.org/publications/article/14813-completing-and-implementing-the-afcfta-in-difficult-times.html>

“Il est encore trop tôt pour mesurer tous les effets de la Covid-19, notamment sur les secteurs sensibles et les chaînes d'approvisionnement.”

Autre question ouverte : comment l’ALE États-Unis-Kenya interagira-t-il avec la ZLECAf et la CEA ?

Il est essentiel de comprendre ces dynamiques pour éviter toute incohérence. Il est encore trop tôt pour mesurer tous les effets de la Covid-19, notamment sur les secteurs sensibles et les chaînes d’approvisionnement. Il sera également important de veiller à ce que ce modèle d’ALE n’ignore pas les structures économiques différentes, les considérations de développement, et les intérêts des divers pays éligibles à l’AGOA, et qu’il évite d’adopter une approche uniforme.

Finalement, il serait bon d’analyser plus en avant les concessions que requiert l’abandon de l’AGOA en faveur de l’adoption d’ALE bilatéraux, ainsi que la nécessité d’apporter une assistance technique et de soutenir le renforcement des compétences.

“Il serait bon d’analyser plus en avant les concessions que requiert l’abandon de l’AGOA en faveur de l’adoption d’ALE bilatéraux.”



LES NÉGOCIATIONS EN VUE DE CRÉER DES DISCIPLINES SUR LES SUBVENTIONS AUX COMBUSTIBLES FOSSILES ET LE RÔLE NÉGLIGÉ DES DONNÉES

Par Ronald P. Steenblik¹



¹ Ronald P. Steenblik est un Senior Fellow de l'IISD. L'auteur tient à remercier Carmel Cahill, Tristan Irschlinger, Nicolas Lamp et Robert Wolfe pour leurs commentaires utiles sur les versions antérieures de cet article.



“L’une des difficultés tourne toutefois autour du rôle que les données peuvent jouer dans ces négociations.”

Les demandes de plus en plus fréquentes en faveur d’une action internationale coordonnée pour stopper les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles émanant de la combustion des énergies fossiles, se sont accompagnées d’appels pour l’élimination progressive des subventions qui soutiennent leur production et leur usage. Compte tenu de l’expérience de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le développement de disciplines régissant les subventions, il n’est pas surprenant que [l’on se tourne maintenant vers l’OMC, attendant d’elle qu’elle joue un rôle moteur dans ces efforts.](#)

L’une des difficultés tourne toutefois autour du rôle que les données peuvent jouer dans ces négociations. Ce point a souvent été négligé dans les appels politiques au développement de nouvelles disciplines sur les subventions aux combustibles fossiles, même si les parties en faveur de la tenue de discussions ont aussi appelé à une meilleure transparence quant aux subventions. Bien que connectées, les questions des données et de la transparence ne sont pas une seule et même question, et le fait de les confondre pourrait créer d’autres difficultés en aval.

Les parties en faveur de disciplines de l’OMC sur les subventions aux combustibles fossiles ont déjà indiqué qu’il était important, avant toute chose, de connaître le niveau de ces subventions. La première demande officielle adressée à l’OMC pour envisager d’élaborer un mandat de négociations sur la question est la [Déclaration ministérielle sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles](#) présentée lors de la 11^{ème} Conférence ministérielle de l’OMC à Buenos Aires (du 10 au 13 décembre 2017). Signée par 12 membres, la déclaration visait à :

faire avancer le débat à l’[OMC] qui vise à mettre en place des disciplines ambitieuses et efficaces sur les subventions inefficaces aux combustibles fossiles incitant au gaspillage, *y compris en améliorant la transparence et la communication de renseignements* à l’OMC afin de permettre l’évaluation des effets des programmes de subventions aux combustibles fossiles sur le commerce et les ressources [italique ajoutée].

Toutefois, cette déclaration ne mentionne pas la qualité et l’actualité probables des données. S’il est important d’appeler à une transparence et communication des renseignements, cela soulève des questions quant au séquençage de l’information, et à savoir si elle sera suffisante pour comprendre le type et le niveau des subventions accordées par les membres de l’OMC.

Les règles de l’OMC exigent déjà des membres qu’ils présentent des mises à jour régulières de certains types de mesures, notamment leurs subventions. L’article 25 de l’Accord sur les subventions et les mesures compensatoires oblige les membres à notifier à l’OMC, tous les deux ans, l’ensemble des subventions ayant d’éventuels effets sur le commerce.



Il n'existe pourtant pas de mécanisme d'application efficace pour garantir le respect de cette obligation. Par conséquent, [bon nombre de notifications est envoyé tardivement, et peu sont complètes](#). Il s'agit d'un problème généralisé reconnu, qui ne concerne pas uniquement les subventions aux combustibles fossiles.

Le présent article examine l'historique des données et des notifications à l'OMC dans le contexte des subventions à l'agriculture et à la pêche. S'appuyant sur ces enseignements, il étudie les efforts menés dans d'autres fora qui pourraient offrir des options utiles à l'heure d'élaborer des disciplines visant à régir les subventions aux combustibles fossiles.

Tirer les enseignements des négociations passées

Si l'on se penche sur l'historique des négociations du cycle d'Uruguay, et sur les efforts plus récents en vue d'élaborer des disciplines contraignantes sur les subventions à la pêche préjudiciable, l'on s'aperçoit que la transparence est intrinsèquement liée aux données, et est bien plus complexe qu'à première vue.

Lorsque les parties au prédécesseur de l'OMC, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), se sont réunies à la fin des années 1980 pour négocier ce qui deviendra l'accord de l'OMC sur l'agriculture, elles disposaient d'un ensemble de données, plutôt complet et appliqué systématiquement, sur le soutien interne accordé par les principaux pays agricoles à leur secteur primaire. Il s'agissait des estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de l'équivalent subvention à la production ou ESP (désormais « l'estimation du soutien à la production ») pour chaque pays.

[L'indicateur lui-même](#) a eu une influence importante sur la portée des mesures de soutien interne incluses dans l'Accord sur l'agriculture, sur l'approche utilisée pour les évaluer et les classer, et sur la manière de réduire le niveau de soutien. Par ailleurs, les données et métadonnées détaillées ont permis aux négociateurs du cycle d'Uruguay de bien comprendre l'ampleur et le type de soutien accordé dans divers pays.

De même, lorsque les négociateurs de l'OMC ont lancé les discussions sur les manières de « clarifier et d'améliorer » les disciplines sur les subventions à la pêche au début des années 2000, la principale source d'information à leur disposition était la base de données de l'OCDE sur les transferts financiers du gouvernement vers les pêches de capture en mer (plus tard appelé estimation du soutien aux pêcheries, ou FSE en anglais). Ces informations étaient complétées par des études ponctuelles produites par ou pour le forum de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique et la Banque mondiale.

“Une initiative relativement récente sur le commerce et l’environnement pourrait jeter les bases des discussions et leur permettre, enfin, d’avoir lieu à l’OMC.”

Avec le temps, d’autres sources d’informations, telles que celle constituée par [l’Institut sur les océans et les pêcheries](#) de l’Université de British Columbia, ont également alimenté les discussions. Ce n’est que lorsque les résultats des discussions semblaient tendre vers [l’imposition d’un plafond](#) sur les subventions annuelles de chaque membre que les [notifications à l’OMC des subventions à la pêche ont commencé à s’améliorer](#) et à représenter une source supplémentaire, ou complémentaire, d’informations.

En effet, d’autres sources de données que les notifications à l’OMC [ont toujours servi de base aux négociations précédentes](#) pour le développement de disciplines sur les subventions accordées à des secteurs, produits ou industries spécifiques. Les prescriptions relatives aux notifications formelles ne s’appliquent que lorsque les accords entrent en vigueur. L’on peut donc s’attendre à ce que les discussions sur les subventions aux combustibles fossiles suivent une approche similaire.

L’Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité : un premier pas vers des disciplines sur les subventions aux combustibles fossiles ?

Une initiative relativement récente sur le commerce et l’environnement pourrait jeter les bases des discussions et leur permettre, enfin, d’avoir lieu à l’OMC. En septembre 2019, quatre membres de l’OMC ayant signé la déclaration ministérielle sur les subventions aux combustibles fossiles de 2017, plus Fidji (rejoint plus tard par la Suisse), ont lancé des négociations dans le but de conclure l’Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS en anglais).

Parmi ses quatre priorités, l’ACCTS se propose d’établir de nouvelles disciplines sur les subventions aux combustibles fossiles. Remarquons toutefois que ni la [Déclaration conjointe des dirigeants](#) émise à l’occasion du lancement de l’initiative, ni la [Déclaration conjointe des ministres du Commerce](#) postérieure émise en janvier 2020, ne font référence aux notifications des subventions à l’OMC. Il s’agit d’une omission de taille, puisque la déclaration ministérielle de 2017 y faisait référence.

À mon sens, cela relève également d’un séquençage logique. Comme l’indique Robert Wolfe dans [une analyse récente](#) de l’appui apporté aux négociations commerciales par les travaux de l’OCDE sur la quantification et l’analyse des subventions,

Lorsqu’il existe une incertitude quant aux éléments constitutifs d’une subvention, les *notifications formelles* ne sont peut-être pas le meilleur moyen de mieux comprendre les politiques... Les pays doivent comprendre l’incidence des subventions *avant* de pouvoir analyser les éventuelles distorsions des échanges, prélude à l’élaboration de disciplines [italique ajoutée].

Comme je l’ai déjà indiqué, les notifications de l’OMC sont loin d’être suffisantes. L’examen des données disponibles auprès d’autres sources que l’OMC offre des indications précieuses sur les subventions en place, ainsi que sur leur portée. Comme l’ont démontré les négociations sur l’agriculture et les pêcheries, il faudra utiliser de multiples sources d’information pour commencer à avoir une idée cohérente du niveau des subventions.



“Il faudra utiliser de multiples sources d’information pour commencer à avoir une idée cohérente du niveau des subventions.”

Il ne fait aucun doute que les négociateurs de l’ACCTS œuvrant à l’élaboration de disciplines sur les subventions aux combustibles fossiles s’appuieront fortement sur les données détaillées, ventilées par programme, colligées par l’[Inventaire de l’OCDE](#) qui a récemment vu l’ajout de cinq autres pays à la base de données, dont l’Arménie, l’Azerbaïdjan, le Belarus, la Moldavie et l’Ukraine. Ils pourront également compléter ces informations par celles fournies par d’autres organisations intergouvernementales et par plusieurs organisations non gouvernementales actives dans la région. Par exemple, les estimations du soutien des prix à la consommation – qui réduit, de manière artificielle, les prix sur le marché interne à un niveau inférieur aux prix de référence internationaux – ne sont pas générées par l’OCDE, mais par l’[Agence internationale de l’énergie](#).

L’omission la plus importante est la valeur de l’équivalent-subvention des subventions liées au crédit, tels que les prêts concessionnels et les garanties gouvernementales de prêts. Leur valeur nominale [est substantielle, mais certaines apportent de plus grands bénéfices que d’autres à leurs bénéficiaires](#). Les analystes de l’OCDE sont conscients de leur importance bien sûr, et [ont proposé une manière de les mesurer](#). Mais la conduite d’un tel exercice pour tous les pays serait absolument colossale, et les données nécessaires difficiles à obtenir.

Cela étant dit, l’on peut surmonter ces problèmes si les négociateurs en sont conscients et y répondent adéquatement. Si les parties à l’ACCTS se prononçaient pour l’abandon des mesures soutenant les nouveaux investissements dans le développement des capacités de production des combustibles fossiles et de nouvelles centrales à combustibles fossiles, l’absence d’estimations de l’équivalent-subvention de ces mesures n’est pas forcément un obstacle. En effet, le seul fait de savoir si ces mesures sont toujours utilisées pourrait être suffisant.

Certains de ces mêmes gouvernements pourraient chercher en parallèle à améliorer la transparence sur les subventions aux combustibles fossiles à l’OMC, pas uniquement par le biais des notifications, mais aussi dans le cadre de l’examen des politiques commerciales mené par l’organe commercial. Mais l’on a du mal à les imaginer laisser des notifications inférieures à l’OMC retarder les négociations sur l’ACCTS. Et ils ne devraient pas le faire.

Vers un accord multilatéral ?

L’ensemble des membres de l’OMC pourra profiter de la manière dont les parties à l’ACCTS traitent de la question des données au cours des négociations.

Compte tenu du faible nombre de parties aux négociations de l’ACCTS, leurs besoins en termes de données pourront certainement être satisfaits par les informations déjà disponibles, complétées par quelques recherches. Mais l’ambition des parties à l’ACCTS, une fois qu’elles auront conclu un accord entre elles, est d’ouvrir le pacte à tous les membres de l’OMC qui

“L'ensemble des membres de l'OMC pourra profiter de la manière dont les parties à l'ACCTS traitent de la question des données au cours des négociations.”

satisfont aux normes de l'accord, avec pour objectif final de mettre l'accord sur « la voie du multilatéralisme ». Que se passera-t-il alors ?

Il se peut que les parties créent des prescriptions spécifiques pour la notification de leurs subventions aux combustibles fossiles, soit au groupe lui-même ou à l'OMC, et que la réalisation de cette notification soit une condition à l'accèsion à l'accord. Cela supprimera-t-il la nécessité de disposer d'autres sources de données sur les subventions aux combustibles fossiles de ces pays ? Pas si l'on en croit l'expérience passée.

Depuis que l'Accord sur l'agriculture est entré en vigueur, les membres de l'OMC doivent notifier le niveau de leur soutien interne au Comité de l'agriculture de l'OMC. Mais à l'instar des autres prescriptions en matière de notification des subventions, [le niveau de respect des obligations et de leurs délais varient largement](#), suscitant de nombreuses contre-notifications des membres, et des « [notifications parallèles](#) » de la part des organisations non gouvernementales.

Le fait que les membres de l'OCDE n'aient pas suspendu les travaux distincts de suivi et d'évaluation du soutien interne du secteur agricole menés par le secrétariat de l'OCDE, malgré le volume croissant d'information fourni à l'OMC, est également révélateur. En effet, la couverture-pays de ces travaux a continué de s'étendre, et couvre maintenant presque toutes les principales économies agricoles non-membres de l'OCDE, en plus de tous les pays de l'OCDE. La base de données sur l'ESP agricole de l'OCDE est non seulement appliquée de manière systématique dans les pays couverts, mais ses mises à jour présentent également des données plus récentes, et plus détaillées que celles notifiées à l'OMC.

L'Inventaire de l'OCDE sur le soutien gouvernemental aux combustibles fossiles couvre seulement des pays membres, en plus de la plupart des membres du G20 qui ne sont pas membres de l'OCDE. Des informations supplémentaires sur les subventions aux combustibles fossiles d'autres pays pourraient, heureusement, être bientôt disponibles grâce aux soumissions nationales aux Nations Unies dans le cadre du processus relatif aux indicateurs de suivi des Objectifs de développement durable (ODD), [notamment l'indicateur de l'ODD 12.c.1](#), portant sur les combustibles fossiles. Idéalement, le processus des ODD complètera les travaux menés par d'autres organisations intergouvernementales, tout en réduisant au maximum la duplication des efforts.

Le fait que les sources originales d'informations sur les subventions continuent leur propre exercice de notification est riche d'enseignements pour les accords plurilatéraux, peut-être même un jour multilatéraux,

“Il faut veiller à la disponibilité d’informations solides, comparables à l’échelon international, et sans retard sur les subventions aux combustibles fossiles, tant au début des négociations d’un accord sur les subventions, qu’après son entrée en vigueur.”

sur les subventions aux combustibles fossiles. Mais l’inadéquation des ressources reste une préoccupation. L’analyse de Wolfe indique (p. 24) que les informations relatives aux subventions sont trop souvent insuffisantes.

Il faut veiller à la disponibilité d’informations solides, comparables à l’échelon international, et sans retard sur les subventions aux combustibles fossiles, tant au début des négociations d’un accord sur les subventions, qu’après son entrée en vigueur, et ne provenant pas uniquement des notifications formelles produites par les gouvernements. Et s’agissant de l’architecture de l’accord, dès le départ, en parallèle, ou même avant d’élaborer des prescriptions en matière de notifications formelles, il faut tenir compte de la manière dont ces ensembles de données sont le mieux à même de se compléter les uns les autres.





ANTICIPER LES DÉFIS ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX DANS UN MONDE POST-PANDÉMIE

Par Nicholas Woolley¹



¹ Nicholas Woolley est un économiste spécialisé dans la macroéconomie financière et l'économie de la croissance de la productivité et de la technologie. Un document relatif aux sujets abordés dans cet article sera publié par l'IISD à la fin de 2020.

Comment les décideurs politiques gouvernementaux en matière de commerce et d'investissement peuvent-ils accéder à des conseils économiques précis, opportuns et utiles à l'heure où les relations structurelles évoluent rapidement et où le recueil d'informations fiables prend du temps ?

Dans cet environnement si incertain, l'utilisation de modèles économiques pour pronostiquer diverses variables telles que le niveau de production dans des économies ou marchés spécifiques, produira certainement des résultats imprécis et trompeurs. Après tout, les hypothèses et les paramètres de ces modèles ne sont vraisemblablement pas fiables dans l'environnement actuel.

L'IISD a récemment mené une étude sur les vulnérabilités des marchés commerciaux avant la crise. L'objectif était d'utiliser des données et théories économiques disponibles pour identifier rapidement les domaines à risques et pour attirer l'attention des décideurs politiques sur les domaines faisant face à un éventuel risque macroéconomique découlant des chocs commerciaux liés à la pandémie.

Plutôt que de faire des prévisions macroéconomiques ou de suivre un ou deux indicateurs fréquemment utilisés, nous avons préféré utiliser le discernement professionnel et les mesures macroéconomiques officielles pour anticiper les défis. Cela inclut l'identification de mécanismes de propagation négative : réfléchir à la manière dont une crise ou problème dans un secteur peut évoluer en d'autres crises. Accompagnée d'un examen des indicateurs macroéconomiques officiels, nous pensons qu'une telle approche est plus fiable et judicieuse dans cet environnement changeant.

Mettre en lumière les risques macroéconomiques

L'un des thèmes centraux de l'étude est le lien entre les problèmes commerciaux et l'environnement macroéconomique. Le commerce, l'investissement, les taux de change, la production et les niveaux de vie sont tous étroitement liés. Ces interrelations complexes ont été mises en évidence par la crise. L'effondrement des exportations dans un secteur peut entraîner une dévaluation monétaire et une baisse des retours pour les investisseurs étrangers. Les réductions de l'investissement et de la production en résultant, dans tous les secteurs, entraîneront une baisse des salaires, tandis que les prix des denrées alimentaires et des produits de base importés s'élèveront.

Il s'agit là d'une crainte bien réelle pour de nombreuses économies.

Ces mécanismes sont bien connus des macroéconomistes, et notre rapport mettait en lumière les diverses manières dont de tels mécanismes peuvent aider à anticiper les discussions politiques commerciales des prochaines années. Le rapport décrit des mécanismes tels que « les interruptions soudaines » et les crises de change, tout en donnant un aperçu de quelques indicateurs économiques précis permettant de mesurer les risques réels de ces scénarii théoriques. Chaque pays est assorti d'une note pour toute une série de risques macroéconomiques, et d'explications sur la manière dont les indicateurs individuels accroissent les risques de survenue de certains événements macroéconomiques.



Même si l'on sait d'ores et déjà que la pandémie aura des effets économiques négatifs dans tous les pays du monde sans exception, les pertes et les dommages seront, quant à eux, répartis de manière inéquitable. Notre analyse couvre toute une série de pays ne relevant pas de la catégorie des économies à revenu élevé. Ces pays ont une dette publique plus élevée que la moyenne et sont plus exposés aux fluctuations des marchés de change que les pays à revenu élevé.

Avant la pandémie de la Covid-19, une bonne partie de ces pays avaient récemment reçu d'importantes sommes d'investissement étranger direct, et étaient intégrés aux chaînes d'approvisionnement mondiales, concentrant probablement une grande partie de leurs exportations chez une poignée de partenaires commerciaux. Et les minerais bruts continuent de représenter une part importante de la demande extérieure de bon nombre de ces pays. Le coût humanitaire potentiel est également plus élevé pour ces pays.

La confluence des facteurs accroît les risques

Les effets sont encore plus sévères lorsque ces facteurs se combinent. Prenons l'exemple de la Mongolie : l'encours de sa dette extérieure est très élevé, le niveau des échanges est important, et une part considérable de ses exportations repose sur les biens primaires, notamment le charbon (36 %), le cuivre (26 %) et l'or (11 %). Une telle composition de ses exportations suggère une forte intégration dans les chaînes de valeur mondiales ; par ailleurs, la Mongolie dépend fortement d'un partenaire commercial unique, la Chine.

De plus, l'important déficit commercial de la Mongolie suggère une forte dépendance sur les importations d'autres pays pour satisfaire la demande des consommateurs, et son importante dette publique rendra certainement les marchés de change plus sensibles face aux chocs économiques. Par conséquent, un choc commercial pourrait entraîner une importante dévaluation de la monnaie, donnant lieu à une hausse significative de nombreux produits de consommation. Ne comptant qu'avec un seul accord commercial régional, la Mongolie est tout particulièrement vulnérable aux changements soudains des conditions des échanges.

Une telle situation serait extrêmement difficile pour la Mongolie, qui a travaillé dur ces dernières années pour réduire les niveaux d'inflation, et dont le taux de croissance avant la pandémie était prometteur.

Un autre exemple est celui de la Jamaïque, dont l'encours de la dette extérieure est élevé, qui dépend fortement des secteurs les plus affectés par la Covid-19, tels que le tourisme, l'hôtellerie et les transports, et des échanges commerciaux avec les États-Unis. Par ailleurs, l'investissement étranger direct et les transferts personnels de fonds représentent environ 20 % du PIB jamaïcain, ce qui signifie que les investissements à long terme et la formation de capital seront sans aucun doute très touchés après la pandémie.

Ainsi, de larges comparaisons internationales pourraient constituer un appui important aux décideurs politiques.

“Même si l'on sait d'ores et déjà que la pandémie aura des effets économiques négatifs dans tous les pays du monde sans exception, les pertes et les dommages seront, quant à eux, répartis de manière inéquitable.”

Quelle voie pour l'avenir ?

Si l'on met l'accent sur des indicateurs macroéconomiques clés pour mettre en lumière les risques connus, l'on peut mieux comprendre les échanges internationaux. Les crises de change, les interruptions soudaines, les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement et la sécurité alimentaire sont toutes des questions touchant au commerce que l'on peut anticiper grâce aux variables macroéconomiques et à une meilleure compréhension des relations causales.

À l'heure d'imaginer des solutions pour répondre aux nombreux risques commerciaux auxquels les pays font face, il faudrait attacher une attention particulière aux implications à long terme. L'on ne devrait pas sacrifier les relations et précédents politiques, la robustesse financière, la réglementation des marchés, et les priorités stratégiques à long terme telles que la lutte contre le changement climatique, au nom de la réponse à la crise.

L'indépendance politique de nombreuses fonctions de service public, telles que le recueil des données et la politique monétaire, est plus importante que jamais. Par exemple, tout indice d'interférence politique dans le nombre de décès liés au virus saperait la confiance du public dans la capacité du gouvernement à faire face à la crise. Les économistes sont particulièrement préoccupés par l'indépendance des banques centrales, puisque toute interférence politique dans la politique monétaire peut entraîner une inflation plus élevée, car les perceptions d'interférence poussent les gens à revoir leurs attentes.

De même, lorsque des mesures d'urgence sont mises en place, les individus pourraient remettre en question les promesses faites par les gouvernements, comme par exemple de garder des taux d'intérêts bas pendant une longue période pour soutenir la relance, ou d'effacer les prêts accordés aux entreprises pendant la pandémie.

Le fait d'avoir des processus politiques indépendants visant à garantir ces promesses, par exemple un système juridique robuste ou des autorités financières indépendantes, peut contribuer à rassurer la population quant à la crédibilité de ces promesses. Cela est d'autant plus important puisque la réaction intuitive des gouvernements en temps de crise est d'étendre leurs pouvoirs d'urgence. La restriction des pouvoirs politiques peut rassurer les marchés quant au fait que les considérations politiques ne l'emportent pas sur les questions stratégiques.

Nous pensons également que la question de la dette publique gagnera en importance pour la communauté internationale². En plus des conséquences sur les budgets des programmes gouvernementaux qu'elle entraîne, la

² La dette privée est également préoccupante. Toutefois, la prévalence de la dette publique limite également la capacité des gouvernements à apporter un soutien à la dette privée ou à combler les manques sur les marchés d'investissement privés avec des projets financés par le gouvernement.



“L'on ne devrait pas sacrifier les relations et précédents politiques, la robustesse financière, la réglementation des marchés, et les priorités stratégiques à long terme telles que la lutte contre le changement climatique, au nom de la réponse à la crise.”

dette a des effets durables sur les marchés commerciaux par le biais des taux de change, des taux d'inflation, et de l'investissement intérieur. Une dette élevée accroît également le risque d'une crise de change ou d'hyperinflation. Les pays en développement, notamment ceux largement exposés aux marchés mondiaux, sont particulièrement vulnérables face à ce type de crises. Avant la pandémie, le Fonds monétaire international (FMI) avait déjà averti du fait que les niveaux de dette dans les pays à faible revenu étaient élevés ; il a maintenant étendu ses mesures d'urgence d'allègement de la dette et s'est associé à l'Initiative de suspension du service de la dette du G20³.

L'un des enseignements tirés de la crise financière asiatique de 1997 portait sur le potentiel de contagion de la crise de change entre les pays. Compte tenu des contraintes budgétaires dans de nombreux pays, le risque d'une telle contagion est élevé. Les mécanismes des crises de change impliquent que la coopération politique et l'engagement à l'échelon international⁴ sont le meilleur moyen de les éviter, et bon nombre des obligations retombe sur les pays riches à une époque difficile, tandis que des pays moins riches sont affectés disproportionnellement.

Il est donc temps que la communauté internationale réaffirme son engagement en soutien des pays en situation de crise économique et qu'elle s'abstienne d'adopter des politiques néfastes telles que les subventions protectrices, les pics tarifaires, la manipulation des changes et la stérilisation des flux de capitaux par les banques centrales dans le but de garder les taux de change réels artificiellement bas. La réunion annuelle du FMI devrait souligner le risque éventuel de ces politiques protectionnistes et chercher un engagement international à ne pas les adopter.

La communauté internationale devrait être préoccupée par le pouvoir de négociation et l'accès au marché. Les principaux acteurs tenteront certainement de consolider leur part de marché pendant cette période tumultueuse, et compte tenu des tendances nationalistes croissantes, il reviendra davantage aux institutions internationales de garantir l'équité.

Cette situation exige la coopération internationale, puisque l'on ne peut compter sur les gouvernements pour poursuivre un producteur national dans le but d'aider les consommateurs d'autres pays. Par ailleurs, la propriété intellectuelle stimule leurs parts des chaînes de valeur des monopoles depuis des années. Cette question devrait être en tête des préoccupations de la nouvelle directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

“Il est donc temps que la communauté internationale réaffirme son engagement en soutien des pays en situation de crise économique.”

“La communauté internationale devrait être préoccupée par le pouvoir de négociation et l'accès au marché.”

³ Fonds monétaire international (FMI). (2020a). *The evolution of public debt vulnerabilities in lower income economies*. <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2020/02/05/The-Evolution-of-Public-Debt-Vulnerabilities-In-Lower-Income-Economies-49018> ; FMI. (2020b). Questions and answers on sovereign debt issues. <https://www.imf.org/en/About/FAQ/sovereign-debt#s2q1>

⁴ Eichengreen, B. (1992). *Golden fetters: The gold standard and the Great Depression, 1919–1939*. Oxford University Press. The international community can stave off currency crises with international guarantees to support the currency regime. International cooperation is also required to prevent “beggar thy neighbour” policies and to reduce the burden on any individual country of supporting a troubled currency.

À l’instar de la crise de 2008, la réponse à la Covid-19 exige également de tester la résistance de nos politiques et institutions face à de nouveaux défis : identifier les points de faiblesse et les scénarii catastrophes, et s’adapter pour anticiper et prévenir ces scénarii. Finalement, de tels tests devraient inclure la préparation à des événements extrêmes à faible probabilité, puisque la transformation structurelle découlant de la pandémie affectera sans aucun doute ces probabilités.

“La réponse à la Covid-19 exige également de tester la résistance de nos politiques et institutions face à de nouveaux défis.”



SALLE DE PRESSE

L'OMC sera dirigée par une femme pour la première fois de son histoire

Ngozi Okonjo-Iweala, du Nigeria, a été choisie comme prochaine directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), devançant Yoo Myung-hee, de Corée du Sud, pour devenir la première femme à la tête de l'OMC depuis sa création en 1995. Toutefois, les États-Unis ayant indiqué qu'ils ne pouvaient pas se joindre au consensus, les prochaines étapes restent floues.

La prochaine directrice-générale prendra le contrôle d'une organisation qui a connu des difficultés à l'heure de prévenir les tensions commerciales entre ses membres, en particulier entre les États-Unis et la Chine. Elle devra également faire face aux retombées de la pandémie de coronavirus, qui a durement touché le commerce et entraîné une profonde récession mondiale.

Le 8 octobre, les membres de l'OMC avaient réduit le nombre de candidats de cinq à deux et ensuite à un pendant la dernière semaine d'octobre. Lors de la prochaine étape de la procédure, les membres recommanderont, Okonjo-Iweala, au Conseil général, qui sera désignée comme successeuse à l'ancien Directeur-général Roberto Azevêdo. L'OMC a envisagé d'annoncer le nom de la nouvelle directrice d'ici au 7 novembre ; l'une des principales tâches de la nouvelle directrice de l'organe commercial consistera à apaiser les tensions entre Washington et Pékin.

Le 28 octobre, les États-Unis ont déclaré qu'elle manquait « d'expérience réelle et pratique sur le terrain » et ont soutenu Yoo à la place. Plusieurs États d'Afrique et des Caraïbes avaient exprimé leur soutien à Okonjo-Iweala au cours des derniers mois et l'Union européenne l'a soutenue le 26 octobre. Le Conseil général a été reporté indéfiniment alors que les consultations se poursuivent.

Okonjo-Iweala, une ancienne ministre des Finances du Nigeria, qui a également la nationalité étasunienne, a travaillé en tant qu'économiste à la Banque mondiale pendant 25 ans. Elle a atteint le poste de directrice

générale, c'est-à-dire de numéro 2 de l'institution. Elle préside également l'alliance mondiale pour la vaccination, GAVI.

En tant que ministre des Finances, elle a négocié un accord de réduction de la dette. En tant que numéro 2 de la Banque mondiale, elle était en charge d'obtenir davantage de fonds pour les subventions et prêts à taux réduits accordés aux économies pauvres.

À la différence de Yoo, Okonjo-Iweala n'est pas une spécialiste du commerce. Toutefois, son expérience en tant qu'économiste du développement et ministre des Finances l'ont mise en contact fréquent avec la sphère du commerce international, qu'elle décrit comme « une mission et une passion ». D'après elle, le fait de ne pas « faire partie » de l'OMC est un avantage, car l'organisation a besoin de « quelqu'un qui connaisse le commerce, tout en apportant un regard neuf ».

Dans un [entretien](#) au journal The Guardian le septembre dernier, Okonjo-Iweala indiquait : « On ne peut pas continuer d'opérer comme avant. On ne peut pas continuer de faire la même chose. Ça ne peut pas être une personne qui connaît les problèmes et la manière dont l'organisation fonctionne sans plus. Nous avons déjà essayé ça. Parmi tous les candidats au poste, je dispose de l'ensemble approprié de compétences ».

Yoo, la première femme ministre du Commerce de Corée du Sud, a pris part aux principales discussions commerciales de son pays, notamment avec les États-Unis et la Chine. Elle a renégocié et supervisé la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange « étalon-or » révisé entre la Corée et les États-Unis, dont les discussions avaient commencé en 2017.

Elle a commencé sa carrière en 1995, lorsque l'OMC a été créée, et indique avoir « d'importantes connaissances et compréhension des détails de plusieurs domaines des accords commerciaux ». Yoo a promis d'agir en tant que médiatrice, si elle est nommée directrice générale, pour veiller à ce que l'OMC soit une plateforme appropriée pour le règlement des tensions commerciales entre Washington et Pékin.

Yoo a décrit l'OMC comme étant « à un moment charnière » de son existence, et a indiqué que ses 164 membres devaient travailler dur pour restaurer la confiance et refondre le système commercial mondial. D'après elle, il est essentiel de revitaliser l'OMC.

Le septembre dernier, elle a [indiqué à Bloomberg News](#), « [I]l serait naïf de croire que l'OMC pourra tout régler du jour au lendemain. Pourtant, une OMC revitalisée, qui fonctionne bien, et offrant un forum de négociation et un forum de règlement des différends, pourrait faire partie de la solution ».

Le Royaume-Uni signe le premier accord post-Brexit sur la pêche avec la Norvège

Le Royaume-Uni a conclu son premier accord post-Brexit, portant sur les droits de pêche, signant avec la Norvège un accord cadre qui précise la manière dont les deux pays vont coopérer sur la question de la pêche dès l'année prochaine. Il s'agit du premier traité sur la pêche signé par la Grande-Bretagne en tant que pays côtier indépendant en quarante ans.

Signé le 1er octobre, l'accord est important car il intègre les mêmes principes que la Grande-Bretagne souhaite obtenir de l'Union européenne. En effet, la chancelière allemande Angela Merkel a [indiqué](#) que l'accord montrait que le Royaume-Uni suivait une « voie constructive » dans ses négociations post-Brexit, et que « des accords pouvaient être trouvés ».

Le document de cinq pages, [divulgué par voie électronique](#) une semaine à peine après sa signature, révèle que les deux pays ont convenu de fixer les quotas et conditions d'accès à leurs eaux territoriales respectives chaque année. Il ne contient pas de détails précis quant aux éventuelles opportunités de pêche, qui seront précisées à

l'occasion des négociations annuelles. Le Royaume-Uni aurait garanti l'utilisation de « liens zonaux », une méthode scientifique permettant de calculer les quotas en fonction de la zone où vit le poisson.

Là aussi, il s'agit de l'une des principales demandes du Royaume-Uni dans ses négociations sur la pêche en cours avec l'Union européenne.

Cet accord avec la Norvège entrera en vigueur le 1er janvier, après que le Royaume-Uni ait quitté la politique commune de la pêche de l'Union européenne. Il sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026, avant d'être intégralement renégocié pour une durée de quatre ans. D'ici là, chacune des parties peut mettre un terme à l'accord en informant l'autre partie au moins une année avant expiration de la période initiale.

Il s'agit d'un point de friction dans les discussions avec l'UE, car les pays côtiers tels que la France exigent des solutions à long-termes.

Bien que « le regain de contrôle sur les eaux territoriales britanniques » soit un sujet politique chargé au Royaume-Uni, le secteur de la pêche est bien [plus important](#), d'un point de vue économique, pour la Norvège que pour la Grande-Bretagne. Chaque année, la flotte de pêche britannique prélève l'équivalent de 32 millions GBP (soit 41,5 millions USD, ou 35,2 millions EUR) de poissons des eaux territoriales norvégiennes.

Avec le Brexit, le Royaume-Uni reprend le contrôle de sa Zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles nautiques, et devient l'un des principaux acteurs de la gestion des stocks de poissons en mer du Nord. Les critiques affirment que la politique commune de la pêche, qui donne accès aux bateaux européens aux eaux territoriales britanniques, a [décimé](#) l'industrie de la pêche du Royaume-Uni.

Certains experts suggèrent que les efforts du Royaume-Uni pour obtenir un meilleur accord pour sa flotte de pêche, ainsi que la défense acharnée du statu quo par l'Europe, pourrait entraîner une sortie de l'UE sans accord de retrait pour la Grande-Bretagne, et celle-ci perdrait son accès libre de droits pour 43 % de ses exportations.

Le mécanisme arbitral d'appel provisoire de l'OMC commence à prendre forme

Le nouveau mécanisme arbitral d'appel provisoire de l'OMC se matérialise : il est doté d'une liste consensuelle de membres depuis le mois d'août, et au moins quatre affaires devraient utiliser cette approche si elles se poursuivent au-delà de l'étape du groupe spécial, c'est-à-dire s'il est fait appel du rapport rendu par ce dernier.

Ces affaires sont les suivantes : [DS537](#) entre l'Australie et le Canada, portant sur des mesures affectant les ventes de vin ; [DS524](#) entre le Costa Rica et le Mexique, portant sur des mesures affectant les importations d'avocats ; [DS522](#) entre le Brésil et le Canada relative à des subventions aux fabricants d'avion ; et [DS591](#) entre la Colombie et l'Union européenne, portant sur les droits antidumping visant les frites surgelées.

Une cinquième affaire [aura également recours](#) à l'arbitrage dit au titre de l'article 25, c'est-à-dire la disposition juridique du Mémoire d'accord de l'OMC qui sous-tend l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA), le nom officiel du mécanisme. Dans cette affaire [DS529](#) entre l'Australie et l'Indonésie, qui porte sur les droits antidumping visant le papier pour copie A4, les analystes remarquent qu'il n'y a pas encore de référence à l'AMPA, puisque [seulement l'une des parties](#) au différend est signataire de l'initiative.

L'AMPA a émergé après que l'Organe d'appel de l'OMC ait été effectivement paralysé en décembre dernier compte tenu d'un manque de juges pour aux audiences d'appel. Depuis 2017, les États-Unis bloquent le lancement du processus de sélection des membres de l'organe d'appel, ainsi que la procédure de renouvellement des juges normalement éligibles à un deuxième mandat de 4 ans.

L'AMPA [est en vigueur](#) depuis le mois d'avril, suite à quoi les membres de l'OMC avaient nommé des candidats pour la liste d'arbitres de 10 personnes. À ce jour, 51 membres de l'OMC ont rejoint l'arrangement, y compris l'Union européenne et ses 27 États membres.

Les autres signataires sont l'Australie, le Bénin, le Brésil, le Canada, la Chine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, Hong Kong, l'Islande, Macao, le Mexique, le Monténégro, la Nouvelle Zélande, le Nicaragua, la Norvège, le Pakistan, Singapour, la Suisse, l'Ukraine et l'Uruguay.

L'on ne sait pas encore combien de temps l'AMPA restera en vigueur, ni si un changement d'administration aux États-Unis sera suffisant pour résoudre la crise affectant l'organe d'appel. Bien que David Walker de la Nouvelle Zélande ait mené des consultations (à la demande du Directeur général de l'époque, Roberto Azevêdo) pour trouver une solution, le [projet de décision](#) sur le fonctionnement de l'organe d'appel présenté en [fin d'année dernière](#) ne fait pas encore consensus.

Lors de la réunion de l'Organe de règlement des différends de l'OMC du 28 septembre, l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'OMC, Dennis Shea, a réitéré les préoccupations du pays quant au fait que l'organe d'appel ne respecte pas les règles de l'organisation pour le règlement des différends, et a indiqué que le fait de comprendre pourquoi était essentiel avant de discuter d'une quelconque solution. Il a également [affirmé](#) que l'AMPA pourrait, « tout au mieux, perpétuer les échecs de l'Organe d'appel » et détourner l'attention de la situation affectant l'organe d'appel.

João Aguiar Machado, l'ambassadeur de l'UE auprès de l'OMC, [a averti lors de cette même réunion](#) que la décision récente des États-Unis de faire appel d'un rapport rendu par un groupe spécial dans un différend avec le Canada portant sur des droits compensatoires sur les importations de bois d'œuvre résineux « illustre les graves conséquences du blocage des nominations à l'organe d'appel ». Sans un organe d'appel capable de fonctionner, ou sans l'utilisation de l'arbitrage au titre de l'article 25, le fait de faire appel d'un rapport rendu par un groupe spécial, dans les faits, laisse planer le doute quant au sort du différend en cours.

Tout en soulignant auprès des membres de l'OMC que l'AMPA est l'une des options disponibles pour faire face à ces problèmes, Machado a réitéré « la volonté [de l'UE] de trouver en priorité une solution durable à l'impasse actuelle ».

La semaine du commerce à Genève conclut l'édition inaugurale

L'édition inaugurale de la « Semaine du commerce à Genève », ou [Geneva Trade Week](#), a attiré des milliers de participants tout au long de ses 5 jours, du 28 septembre au 2 octobre.

L'événement virtuel était organisé par la [Geneva Trade Platform](#) (la plateforme commerciale de Genève), une nouvelle organisation relevant du Centre pour le commerce et l'intégration économique du Graduate Institute. Plus de 70 organisations ont pris part à cette Geneva Trade Week, qui incluait 54 séances et se proposait d'examiner « le commerce, ses impacts, et ses liens avec les questions les plus pressantes de notre époque ». Sous ce cadre global, l'événement était structuré autour de 5 piliers thématiques : la durabilité, repenser les échanges, les liens entre le commerce et d'autres questions, redynamiser l'OMC et le commerce numérique.

La Geneva Trade Week a été lancée après [l'annulation de l'édition 2020](#) du Forum public de l'OMC en raison de la Covid-19. Le Forum public attire en principe, chaque année à la fin du mois de septembre, des milliers de participants et d'intervenants au siège de l'OMC à Genève pour une série de sessions ouvertes, deancements de rapports et de plénières. Il est également diffusé en ligne en direct.

D'après la Geneva Trade Platform, la Geneva Trade Week sera maintenue dans les années à venir, [sous une nouvelle forme](#), en complément du Forum public de l'OMC, lorsque ce dernier aura repris.

L'[Institut international du développement durable](#), Bertelsmann Stiftung, le Herbert A. Stiefel Center for Trade Policy Studies du Cato Institute, et le Global Trade Alert du Centre for Economic Policy Research de l'Université de Saint Gall étaient les partenaires thématique de la Geneva Trade Week .

Le Cadre intégré renforcé de l'OMC et le réseau Trade Expertes étaient les partenaires pour l'inclusivité de l'événement. La semaine était également soutenue par le Centre pour le commerce et l'intégration économique du Graduate Institute, le ministère du Commerce international du Royaume-Uni, Konrad Adenauer Stiftung, et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève.

Le point sur les initiatives conjointes : la facilitation de l'investissement entame la phase des négociations ; le commerce électronique et les micro, petites et moyennes entreprises se tournent vers les prochaines étapes

Ces derniers mois, les diverses initiatives conjointes lancées en marge de la conférence ministérielle de 2017 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont progressé, après une longue suspension de la plupart des réunions du fait de la Covid-19.

Un sous-ensemble de membres de l'OMC soutient chacune de ces initiatives. Il existe donc un fort intérêt, mais aussi de nombreuses controverses, quant aux effets de ces initiatives sur les règles de fond et autres engagements, ainsi que sur le système commercial mondial si des groupes de membres commencent à promouvoir leurs idées respectives en-dehors du programme de négociation convenu au niveau multilatéral.

Lancement des discussions sur la facilitation de l'investissement

L'initiative sur la facilitation de l'investissement par exemple, a entamé les négociations en septembre, après près de trois années de « discussions structurées » visant à élaborer un avant-projet de cadre multilatéral sur la facilitation de l'investissement.

105 membres de l'OMC prennent part à ces discussions, l'Indonésie étant le dernier membre à avoir rejoint l'initiative. Les gouvernements ont présenté des propositions pour inclusion dans un texte récapitulatif informel qui servira de point de départ aux négociations. Une mise à jour du texte récapitulatif informel devrait être publiée dans les prochaines semaines.

Les auteurs du cadre envisagé suggèrent qu'il permettrait d'attirer l'investissement étranger direct indispensable, notamment aux économies en développement, et d'offrir une clarté et cohérence importantes aux investisseurs. Plusieurs membres de l'OMC et experts avancent toutefois que le cadre pourrait imposer des obligations très coûteuses, que les pays en développement et les pays les moins avancés pourraient avoir beaucoup de mal à respecter, même avec le traitement spécial et différencié.

Autre préoccupation récurrente, le cadre proposé pourrait éventuellement poser des problèmes de cohérence avec le régime plus large des accords internationaux d'investissement. Certains s'inquiètent également du fait que les obligations au titre du cadre [pourraient être importées](#) dans l'arbitrage investisseur-État au titre de ces accords, alors même que le règlement des différends investisseur-État est exclu de la portée de l'accord.

Texte récapitulatif sur le commerce électronique

L'initiative conjointe sur le commerce électronique avait conclu sept cycles de négociations avant que la pandémie de Covid-19 ne frappe. Même si les discussions ont été suspendues, les observateurs ont salué la publication d'un texte récapitulatif en août, [qui indique](#) à quoi pourrait ressembler un accord sur le commerce électronique entre les membres de l'OMC.

Le texte lui-même reste restreint, tout comme le texte récapitulatif informel des négociations sur la facilitation de l'investissement. Toutefois, [les rapports de Borderlex](#) indiquent que le texte couvre six grands domaines, à savoir la promotion du commerce électronique, l'ouverture et le commerce électronique, la confiance et le commerce électronique, les questions transversales, les télécommunications et l'accès aux marchés.

L'on ne sait pas encore si les négociations sur le commerce électronique seront parachevées à temps pour la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, dont la date reste également à confirmer compte tenu de la pandémie.

Le groupe de travail sur les MPME peaufine ses projets de recommandations et de décisions

Le groupe de travail informel sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) [a approuvé](#) un ensemble de documents qui inclut des projets des recommandations et de déclarations sur des points spécifiques. Cette nouvelle intervient après des années de discussions thématiques visant à mieux comprendre les difficultés rencontrées par les MPME dans le commerce et les domaines dans lesquels l'élaboration de politiques internationales pourraient les aider.

Adoptés le 5 novembre, ces documents incluent un « [projet de déclaration](#) » générale, ainsi qu'un projet de recommandation concernant [la collecte et la mise à jour volontaires](#) des renseignements relatifs aux MPME dans le contexte de l'examen des politiques commerciales de l'OMC ; la mise en œuvre de l'[Accord sur la facilitation des échanges](#) ; l'inclusion des [intérêts et préoccupations des MPME](#) dans l'élaboration des politiques commerciales nationales ; et l'amélioration de la transmission de certains types de données à la base de données intégrée de l'OMC, gérée par la Banque interaméricaine de développement.

Deux déclarations appellent en outre à garantir l'accès aux renseignements dans le contexte du Service [d'assistance pour le commerce mondial envisagé](#) et de [l'échange de bonnes pratiques et de données](#) d'expérience relatives à l'accès des MPME au financement et aux paiements transfrontières, respectivement.

Ces documents ne visent pas à créer de nouveaux droits ou obligations pour les membres de l'OMC, et le groupe de travail informel a confirmé qu'il n'agit pas en tant qu'une initiative de négociation. Le groupe a toutefois indiqué qu'il aimerait obtenir un « résultat multilatéral » sur les MPME à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC et qu'il cherchait à attirer d'autres membres de l'OMC.

Les membres de l'OMC débattent de l'éventuel assouplissement des règles de propriété intellectuelle pour répondre à la Covid-19

Un effort mené par l'Inde et l'Afrique du Sud appelant les membres de l'OMC à convenir de lever certaines sauvegardes des droits de propriété intellectuelle dans le but d'accélérer les efforts pour prévenir, traiter et limiter la propagation du coronavirus n'a pas progressé en octobre ; l'UE et les États-Unis figurent parmi les délégations qui [bloqueraient](#) l'initiative.

Cette initiative vise également à veiller à ce que les pays en développement ne soient pas négligés dans la production de médicaments contre la Covid-19. Dans une [déclaration conjointe](#) réalisée auprès du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'OMC le 2 octobre, les deux pays ont indiqué que sans dérogation, certains pays – notamment bon nombre des plus pauvres du monde, « touchés de manière particulièrement disproportionnée » – auraient du mal à accéder rapidement aux vaccins et produits médicaux nécessaires.

D'après les deux pays, « [I]l existe d'importantes préoccupations concernant la façon dont les nouveaux diagnostics, thérapies et vaccins pour la COVID-19 qui sont développés seront mis à disposition dans les moindres délais, en quantités suffisantes et à un prix abordable pour répondre à la demande mondiale ».

Certains pays ont commencé à fabriquer des produits médicaux essentiels ou à modifier des produits existants pour traiter les patients atteints du coronavirus. Mais l'Inde et l'Afrique du Sud remarquent que « [P]lusieurs rapports indiquent que les droits de propriété intellectuelle entravent ou risquent d'entraver la fourniture en temps utile de produits médicaux abordables aux patients. Il est également indiqué que certains Membres de l'OMC ont apporté d'urgence des modifications juridiques à leur législation nationale sur les brevets pour accélérer le processus de délivrance des licences obligatoires/destinées à être utilisées par les pouvoirs publics ».

Oxfam International et d'autres groupes militants ont averti qu'en l'absence d'efforts supplémentaires pour tenir les responsables politiques, pharmaceutiques et sanitaires responsables, les gouvernements riches accapareront les vaccins. Des dizaines de vaccins sont actuellement en cours de développement, et certaines économies, telles que les [États-Unis](#), le [Royaume-Uni](#) et plusieurs [pays membres de l'Union européenne](#), ont d'ores et déjà commandé des [milliards](#) de doses, même si l'on ne sait pas encore si ces vaccins seront efficaces.

Les pays plus pauvres n'ont pas les moyens de réaliser de telles commandes. De nombreux représentants sanitaires du monde craignent qu'un accès inéquitable engendre de nouvelles souffrances incommensurables et que la Covid-19 ne soit pas endiguée.

Spécifiquement, l'Inde et l'Afrique du Sud veulent que l'OMC suspende les règles régissant les brevets, les dessins et modèles industriels, le droit d'auteur et la protection des renseignements non divulgués, c'est-à-dire les secrets commerciaux. Selon eux, la dérogation « devrait être maintenue jusqu'à ce qu'une vaccination largement répandue soit en place à l'échelle mondiale et que la majorité de la population mondiale soit immunisée ».

Cette déclaration est intervenue au moment où l'Organisation mondiale de la santé travaille avec Gavi et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) à l'établissement de Covax, une plateforme centrale d'achat de vaccin dans le cadre de laquelle 172 pays échangent leur expertise. Cette initiative internationale visant à distribuer à l'échelon mondial les vaccins contre la Covid-19 cherche à mobiliser les ressources économiques de ses pays membres pour que les laboratoires puissent réaliser des investissements à haut risque et subventionner les coûts du vaccin pour les pays à revenu faible et intermédiaire. Les États-Unis ont choisi de [ne pas participer](#) à Covax, mais la Chine [à indiqué](#) le 9 octobre qu'elle le ferait.

Même si la proposition de l'Inde et de l'Afrique du Sud n'a pas progressé au sein du comité de l'OMC sur les droits de propriété intellectuelle, les [rapports des médias indiquent](#) que l'idée pourrait refaire surface l'année prochaine.

© 2020 The International Institute for Sustainable Development
Publié par l'Institut international du développement durable

L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Institut international du développement durable (IISD) est un groupe de réflexion indépendant qui défend des solutions durables aux problèmes du XXI^e siècle. Notre mission est de promouvoir le développement humain et la durabilité environnementale. Nous le faisons par le biais de travaux de recherche, d'analyses et d'acquisition de savoirs qui soutiennent l'élaboration de politiques pertinentes. Notre vision globale nous permet d'aborder les causes profondes de certains des plus grands problèmes auxquels notre planète est confrontée aujourd'hui : la destruction de l'environnement, l'exclusion sociale, les lois et les règles économiques injustes, le changement climatique. Le personnel de l'IISD, qui représente plus de 120 personnes, plus de 50 associés et une centaine de consultants, vient du monde entier et de nombreuses disciplines.

Notre travail a un impact sur la vie des habitants de près de 100 pays. Avec une démarche autant scientifique que stratégique, l'IISD apporte les connaissances qui sont nécessaires à l'action. L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, qui possède le statut 501(c)(3) aux États-Unis. L'IISD bénéficie d'un soutien opérationnel important de la province du Manitoba et de financements de projets provenant de nombreux gouvernements canadiens et étrangers, d'organismes des Nations Unies, de fondations, du secteur privé et de particuliers.

Winnipeg, Canada (siège)

111 Lombard Avenue, Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

Tel: +1 (204) 958-7700

Website: www.iisd.org

Twitter: @IISD_news

